



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 5 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-huit novembre conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Sophie COLAS LECOINTRE, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, Mme Estelle THURET-LEFLOCH, M. Guillaume DOUARD, M. Jocelyn CHARRON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

Mme Kendy SAUTRON à M. Jean-Pierre GATINE,
M. Arnaud BABY à M. Daniel DOUARD,
Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS à M. Jean-François BOURGOIN,
M. Franck FERREIRA à Mme Nadine PAUL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ORDRE DU JOUR

➤ Administration générale

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2024
- 2 - Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal pour la période du 1^{er} octobre au 15 novembre 2024

➤ Domaine et patrimoine

- 3 - Acquisition d'une parcelle cadastrée section ZD n° 217 d'une superficie de 21 m² appartenant à Madame et Monsieur Franck FERREIRA et se trouvant devant sa propriété donnant sur la voie publique du Chemin de la tranchée

➤ Institutions et vie politique

- 4- démission de Monsieur Franck FERREIRA des commissions : affaires scolaires, cimetière, communication, personnel, sports
Nomination d'autres membres de la liste « Garennes, le réveil »

➤ **Finances locales**

5 – Liste des biens dont le prix unitaire peut être inférieur à 500 € HT et qui pourraient faire l'objet d'un paiement en section d'investissement sur le budget 2025

6 – Prise en charge des dépenses et des recettes sur l'exercice budgétaire et comptable 2025 avant le vote du budget primitif 2025

7 – Modification du contrat de location de la salle des fêtes Bernard MARTIN et déterminer les tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2025

8 – Décision modificative n° 2 de l'année 2024

➤ **Comptes rendus divers**

➤ **Informations du Maire**

➤ **Questions écrites**

➤ **Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)**

Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h08.

Monsieur le Maire indique que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LEPETIT été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	18
<i>Nombre de présents</i>	14
<i>Nombre de procurations</i>	4
<i>Nombre de votants</i>	18

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

PREAMBULE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Arnaud BABY.

Arnaud BABY
Conseiller municipal
9, chemin de la tranchée
27780 GARENNES SUR EURE



MAIRIE DE GARENNES SUR EURE
A l'attention M Le Maire Jean-Pierre GATINE
Garennes, le 29/11/2024

Monsieur le Maire,

Je vous demande de lire ce courrier lors de l'ouverture de la réunion du conseil municipal du 12/12/2024 et de le mettre dans le compte rendu de PV.

Je tiens à informer l'ensemble des membres du conseil de la raison de mon absence de cette réunion :

Lors de la dernière réunion de conseil du 18 octobre, j'ai dû répondre à une question qui m'a été posée au sujet de la commission des sports. Ma réponse n'a pas du tout été appréciée par l'un des administrés présents dans le public ce soir-là. J'ai été attendu de pied ferme par cet administré à la fin de la réunion. Accompagné d'un groupe d'une dizaine de personnes, il m'a vivement interpellé puis s'est mis à copieusement m'insulter et ensuite a voulu me donner « un coup de boule ». Il était dans un état d'énerverment extrême. Aucun des ses accompagnants n'a essayé de le calmer. Fort heureusement M. LETTENEUR est venu mettre fin à cette altercation et je l'en remercie.

Monsieur Le Maire, je reste à ce jour choqué par cette attitude et ne me sent pas en sécurité pour assister à cette réunion, n'étant pas certain que cela ne puisse pas recommencer, c'est pourquoi je suis absent. ~~En ce cas~~ je ne souhaite démissionner de ma fonction.

Chers conseillers, faites très attention, ne prenez pas de risque. Cela pourrait arriver à n'importe lequel d'entre vous.

Une copie de ce courrier est envoyée à la préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire mes sincères salutations distinguées.

Arnaud BABY

Mme Nadine PAUL : Pouvons-nous intervenir ?

M. le Maire : Non, il n'y a rien à commenter.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais intervenir au conseil.

M. le Maire : Non, tu en parleras en tour de table.

Mme Nadine PAUL : Je voulais dire que j'ai également été agressée, je soutiens totalement les propos de Arnaud BABY, n'hésitez pas à porter plainte à la gendarmerie quand tel est le cas.

J'en ai fait les frais cette semaine, la semaine dernière et oui, il arrive qu'un élu soit agressé verbalement, voire autrement. En aucun cas ce que décrit Arnaud s'est déroulé à l'extérieur, j'étais présente, je réfute ces choses mais qu'il n'hésite pas à aller à la gendarmerie pour porter plainte.

N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal a été adressé préalablement par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Après avoir procédé à quelques rectifications à la demande de Madame Nadine PAUL, Monsieur Jean-François BOURGOIN et Monsieur Arnaud BABY, je vous demande si vous avez d'autres observations ?

Le procès-verbal rectifié vous été transmis par mail le 3 décembre.

Si aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

J'en conclus que le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

N° 2 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION/ ARRÊTÉ	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2024/07	25/10/2024	Décision d'ester en justice et de désigner Maître Christophe OHANIAN, avocat, pour représenter la commune devant le tribunal administratif de ROUEN dans l'affaire opposant Madame Nadine PAUL et Monsieur Gilbert GENESTE tendant à annuler la délibération n° 2024-40 du conseil municipal du 25 juillet 2024 par laquelle l'offre de M. Bertrand HENRY et de ses associés a été acceptée pour acquérir le bâtiment principal et ses annexes sur le site industriel du moulin au prix de 237 000 €	2400 € dont une partie sera prise en charge par la protection juridique de l'assurance de la commune

Je vous demande d'en prendre acte.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais que soit rajoutée une phrase qui n'apparaît pas, c'était pareil la dernière fois, il n'y a pas de motif. Annuler la délibération est une chose mais le motif est pour excès de pouvoir du maire, j'aimerais que soit rappelé le motif de la demande d'annulation de la délibération.

M. le Maire : Comme on est parti pour un procès, ça sera discuté lors du procès et c'est tout.

Mme Nadine PAUL : Je parle du motif de la requête et pas autre chose, pas la discussion sur le dossier, le motif de la requête.

M. le Maire : Ce n'était pas tout à fait ça parce que soi-disant...

Mme Nadine PAUL : Si, c'est la requête.

M. le Maire : Non, la requête n'est pas comme ça, elle dit que nous n'avons pas assez informé le conseil municipal de cette décision.

Mme Nadine PAUL : Tu es en train de dévoiler le dossier, la requête au tribunal porte sur l'excès de pouvoir du maire.

N° 3 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZD N° 217 D'UNE SUPERFICIE DE 21 M² APPARTENANT À MADAME ET MONSIEUR FRANCK FERREIRA ET SE TROUVANT DEVANT SA PROPRIÉTÉ DONNANT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU CHEMIN DE LA TRANCHÉE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Courant 2023, Madame et Monsieur Franck FERREIRA m'ont sollicité pour un problème de bornage concernant une bande de terrain devant leur propriété et se trouvant sur la voie publique.

J'ai donc fait appel à un géomètre pour constater les délimitations de leur propriété.

A réception du plan de bornage, il s'est avéré que la bande de terrain se trouvant sur la voie publique appartenait bien aux intéressés.

De ce fait, nous avons trouvé un arrangement à l'amiable pour que cette parcelle soit rétrocédée à la commune car un candélabre et un coffret d'alimentation pour l'éclairage public étaient situés sur ladite parcelle.

La parcelle concernée a été bornée et cadastrée section ZD n° 217 dont sa superficie est de 21 m².

Avec les intéressés, nous nous sommes mis d'accord pour un prix d'achat de 709 € soit un prix au m² d'un terrain de voirie de 34 €.

Je vous informe que les frais de géomètre s'élevant à 1 620 € ont été pris en charge par la commune.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la vente de la parcelle cadastrée section ZD n° 217 d'une superficie de 21 m² au profit de Madame et Monsieur Franck FERREIRA pour un prix de 709 €.
- **INDIQUE** qu'il sera établi un acte administratif d'acquisition d'un bien.
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

Y-a-t-il des questions ?

M. Guillaume DOUARD : Sur quelle base le prix a-t-il été établi ?

M. le Maire : On s'est renseigné, c'est le prix moyen constaté.

M. Guillaume DOUARD : Par rapport à un terrain qui a déjà été acheté par la commune dans la même rue qui n'était pas au même prix, je voulais avoir des informations.

M. le Maire : A ce moment précis, les domaines nous ont indiqué ce tarif.

Mme Nadine PAUL : C'est une erreur qui remonte à quand ? Lors de la création des stationnements ? Si le terrain lui appartenait, pourquoi il y a une emprise sur son terrain ?

M. le Maire : Ce n'est pas lui mais le précédent propriétaire, je ne sais pas pourquoi. Quand on a mis l'éclairage public, on s'est appuyé sur ce mur, c'est justement à cet endroit qu'il y a un candélabre ainsi que le transformateur général de toute la rue.

M. Daniel DOUARD : Juste pour rappel, cela date de 1960, ce n'est pas d'hier, je n'étais pas maire à l'époque, ni conseiller municipal. Je ne suis pas responsable de cette affaire, on pourrait peut-être essayer de le faire penser mais ce n'est pas le cas.

Je tiens à le préciser. Un géomètre avait borné ce terrain qui ne m'appartenait pas, il appartenait à M. RUEL père à l'époque, qui a été vendu en lotissement de 2 lots. Le géomètre l'avait borné comme aujourd'hui, j'ai retrouvé le bornage et je l'ai donné, pour information, au géomètre actuel, Monsieur FAISANT, qui a découvert que c'était mieux de redonner le petit bout au propriétaire. Ça ne me gêne pas du tout, c'est seulement pour vous apporter une précision sur la date et comment ça s'est déroulé. C'était un des premiers lots de la rue et c'était un bout qu'il laissait, comme tous les gens laissaient, dans la rue on laissait cette bordure gratuitement pour l'élargissement de la rue. Aujourd'hui ce n'est pas gratuit, on le paye mais sur toute la rue, une bande de terrain a été donnée gratuitement pour élargir la rue.

M. le Maire : Avez-vous des questions ? Je pense qu'on est obligés de le faire vis-à-vis de M. et Mme FERREIRA, sinon il faudra déplacer le candélabre, ce qui va nous coûter beaucoup plus cher. Je pense que c'est un compromis et comme Madame et Monsieur Franck FERREIRA sont d'accord, je pense qu'on doit l'approuver.

Délibération n° 2024-43

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'une bande de terrain se trouvant sur la voie publique appartient à Madame et Monsieur Franck FERREIRA,

Considérant que sur cette parcelle, se trouvent un candélabre et un coffret d'alimentation pour l'éclairage public,

Vu la division établie par un géomètre le 11 octobre 2024 et que la parcelle concernée a été bornée et cadastrée section ZD n° 217 avec une superficie de 21 m²,

Considérant qu'avec les intéressés, nous nous sommes mis d'accord pour un prix d'achat de 709 € soit un prix au m² d'un terrain de voirie de 34 €,

Considérant que cette acquisition contribue à l'intérêt général local pour l'élargissement de la voie du Chemin de la Tranchée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré à 17 voix **POUR** (la procuration de Monsieur Franck FERREIRA n'est pas prise en compte pour ce vote),*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n° 217 d'une superficie est de 21 m² au prix de 34 €/m² soit un montant total de 709 €.

AUTORISE le Maire à rédiger un acte administratif pour l'acquisition de cette parcelle et tout autre document y afférent.

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2025.

AUTORISE le Maire à classer l'emprise de cette parcelle dans le domaine public routier

**N° 4 - DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCK FERREIRA DES COMMISSIONS :
AFFAIRES SCOLAIRES, CIMETIÈRE, COMMUNICATION, PERSONNEL,
SPORTS**

NOMINATION D'AUTRES MEMBRES DE LA LISTE « GARENNES, LE RÉVEIL »

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation et un tableau des commissions ont été adressés préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

M. le Maire : On va procéder à une élection pour remplacer Monsieur FERREIRA dans les différentes commissions.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Pourquoi ne démissionne-t-il pas ?

M. le Maire : C'est son affaire personnelle.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Tu n'as pas demandé sa démission ?

Mme Nadine PAUL : Moi, je demande la démission de quelqu'un ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Il y a 2 ans, tu as demandé à ce que Coralie démissionne parce qu'elle n'avait pas été là pendant 3 conseils.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas nommé Coralie, j'ai dit que les gens qui ne viennent pas ou qui ne viennent plus sans s'en excuser, il s'avère que chacun est libre de démissionner ou pas.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Je suis entièrement d'accord.

Mme Nadine PAUL : Franck FERREIRA, quand je l'ai eu pour lui demander pourquoi il ne démissionnait pas, ce qui peut être différent des autres élus, Monsieur FERREIRA a monté sa propre boîte il y a un an et demi, la 1ère et 2e année il faut s'investir, il traverse la France pour travailler donc il ne peut pas assister à des commissions à 18h30 la semaine. Le conseil, le jeudi soir est impossible pour lui. Si le prochain conseil a lieu un vendredi, il sera certainement présent.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Les autres ont eu lieu le vendredi.

Mme Nadine PAUL : Tu as tenu un compte des conseils auxquels il n'a pas participé ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Il en a manqué 5 d'affilée.

Mme Nadine PAUL : Tu as compté également chez toi, combien Kendy SAUTRON en a manqué d'affilée ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Non.

Mme Nadine PAUL : Dans ta liste ? Si on nomme les gens et qu'on commence à aller pointer du doigt, je t'invite à appeler Franck FERREIRA pour lui demander, toi-même, pourquoi il ne démissionne pas. Pour ma part, je n'appelle pas Kendy SAUTRON pour lui demander pourquoi elle ne démissionne pas. Je te dis simplement que la raison pour laquelle il démissionne des commissions, c'est parce qu'en semaine à 18h30, il ne peut pas être présent comme toi-même et bon nombre d'autres élus qui d'ailleurs ne s'excusent pas forcément lors de leurs absences. Je pense que si Monsieur le Maire est de bonne foi, il peut témoigner que Franck s'excuse à chaque fois qu'il ne peut pas être là, ce qui n'est pas le cas de tout le monde autour de la table pour les commissions. Bien souvent, on attend 10 ou 15 minutes avant de commencer et les gens ne viennent pas sans s'excuser.

En semaine, c'est compliqué, plusieurs conseils ont eu lieu en semaine parce qu'on n'est pas capables de prévoir à l'avance un vendredi et que la salle des fêtes est occupée le vendredi soir. Quoi qu'il en soit, je t'invite à appeler Franck pour lui poser la question. Je n'ai pas hésité à poser la question aux personnes sur ta liste donc n'hésite pas à l'appeler.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Tu as presque exigé de Jean-Pierre qu'il demande à Coralie de démissionner.

Mme Nadine PAUL : Comment ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Après sa 3ème absence.

Mme Nadine PAUL : J'ai exigé de Jean-Pierre ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Oui.

M. le Maire : Tu en as parlé ici.

Mme Nadine PAUL : J'ai demandé, j'en ai parlé ouvertement avec Coralie, parce que j'estime que si on n'est pas investi et qu'on n'a pas envie, ce n'est pas évident d'être élu. Avec Coralie, il y avait autre chose qui prenait la main, Franck n'est pas absent parce qu'il n'est pas intéressé par la commune ou parce qu'il a peur, il est absent parce que son emploi du temps ne lui permet pas d'être présent. Je ne l'excuse pas, j'explique pourquoi peut-être il ne démissionne pas. Je ne suis pas Franck FERREIRA et je t'invite vivement à l'appeler pour lui demander. Si tu exiges la démission de Franck FERREIRA...

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Je n'exige rien.

Mme Nadine PAUL : Alors il n'y a aucun souci.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Je suis juste surprise.

Mme Nadine PAUL : Surprise de quoi ? As-tu demandé la démission de quelqu'un qui ne venait jamais ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Non, je ne me le permettrais jamais.

Mme Nadine PAUL : Qui te dit que je l'ai exigée ?

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : À un conseil.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas exigé, j'ai posé la question, est-ce qu'il arrive quelque chose, est-ce normal ? Je n'ai pas exigé, jamais, jamais ou alors retrouve les PV.

M. Daniel DOUARD : Pour rappeler la loi, on ne peut pas exiger, un conseiller peut être absent, aucun conseiller ne venant pas peut être obligé de démissionner, telle est la loi, ce n'était pas le cas avant.

Mme Nadine PAUL : Depuis le début de notre mandat, c'est la loi. On ne peut pas forcer un élu à démissionner, même s'il a déménagé et qu'il n'habite plus à Garennes. On ne peut pas exiger mais on peut poser des questions parce qu'on peut s'inquiéter de savoir pourquoi la personne ne vient pas. Dans le cas de Franck, je l'ai appelé car j'étais en copie de ses lettres et je lui ai demandé s'il souhaitait démissionner du conseil, je lui ai posé la question. Il m'a répondu par la négative.

M. Daniel DOUARD : Je comprends la question parce qu'effectivement on était là, on a bien entendu ce qui se disait.

Mme Nadine PAUL : Rien ne vous empêche de vous exprimer sur le sujet.

M. Daniel DOUARD : C'est ce qu'on fait mais effectivement on ne peut pas exiger.

Mme Nadine PAUL : Non, on ne peut jamais exiger une démission, c'est la personne qui doit démissionner d'elle-même.

M. Daniel DOUARD : Si elle le veut.

Mme Nadine PAUL : Oui, si elle le souhaite.

M. le Maire : On peut faire un vote à main levée ou à bulletin secret.

Mme Nadine PAUL : Je ne comprends pas car quand on s'est mis dans les commissions, on n'a jamais voté, pourquoi on vote alors que c'est par liste et que c'est forcément quelqu'un de chez nous qui doit le remplacer ?

M. le Maire : Ils sont désignés par le conseil.

Mme Nadine PAUL : Quand on a créé les commissions il y a peu, on n'a pas voté pour savoir qui en faisait partie.

M. le Maire : Si, on a édité un tableau.

Mme Nadine PAUL : On ne va pas voter à bulletin secret pour quelqu'un de chez nous.

M. le Maire : Très bien mais je dois le demander comme le précise la loi.

Mme Nadine PAUL : Et pour les autres fois, on ne l'a pas fait.

M. le Maire : Parce qu'il y avait une désignation complète de la commission.

Mme Nadine PAUL : Dans ce cas-là, on ne vote pas ?

M. le Maire : On les désigne ensemble.

Mme Nadine PAUL : Donc un jour on désigne et un jour on vote.

M. le Maire : On ne va pas jouer sur les mots.

Monsieur le Maire expose :

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, il convient de procéder à son remplacement par un conseiller municipal de la liste « Garennes, le réveil ».

➤ **Commission sports**

Je vous demande qui souhaite se porter candidat ?

M. Gilbert GENESTE se porte candidat.

Souhaitez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ? Vote à main levée.

M. Gilbert GENESTE a été élu par 18 voix

➤ **Commission des affaires scolaires**

Je vous demande qui souhaite se porter candidat ?

Mme Nadine PAUL se porte candidate.

Souhaitez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ? Vote à main levée.

Madame Nadine PAUL a été élue par 18 voix.

➤ **Commission du personnel**

Mme Nadine PAUL se porte candidate.

Souhaitez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ? Vote à main levée.

Madame Nadine PAUL a été élue par 18 voix.

➤ **Commission communication**

Je vous demande qui souhaite se porter candidat ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA se porte candidate.

Souhaitez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ? Vote à main levée.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA a été élue par 18 voix.

Délibération n° 2024-44

Vu la délibération n° 2023-36 du conseil municipal qui s'est réuni en séance le 22 septembre 2023 réorganisant les commissions municipales avec une répartition proportionnelle suite aux résultats des dernières élections municipales,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la demande en date du 17 novembre 2024 de Monsieur Franck FERREIRA qui souhaite présenter sa démission des commissions affaires scolaires, cimetièrre, communication, personnel et sports,

Considérant que rien ne s'oppose à sa décision,

Considérant que Monsieur Franck FERREIRA sera remplacé par un membre de la liste « Garennes, le réveil »,

Considérant que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de remplacer Monsieur Franck FERREIRA dans les commissions susvisées comme suit :

M. Gilbert GENESTE a été élu par 18 voix pour siéger à la commission sports.

Madame Nadine PAUL a été élue par 18 voix pour siéger à la commission des affaires scolaires

Madame Nadine PAUL a été élue par 18 voix pour siéger à la commission du personnel.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA a été élue par 18 voix pour siéger à la commission communication.

N° 5 - LISTE DES BIENS DONT LE PRIX UNITAIRE PEUT ÊTRE INFÉRIEUR À 500 € HT ET QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET D'UN PAIEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

L'instruction interministérielle n° 02-028-M0 du 3 avril 2022 fixe les règles relatives à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Je vous rappelle que le seuil de paiement des immobilisations d'investissement est fixé à 500 € HT (prix unitaire).

L'instruction visée ci-dessus, dresse la liste des biens qui quel que soit leur valeur unitaire peuvent être comptabilisés en section d'investissement sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste est présentée par thématique d'activité dont le contenu peut être complété si nécessaire tout au long de l'année.

Je vous propose de m'autoriser en ma qualité d'ordonnateur comptable, à imputer en section d'investissement les biens meubles mentionnés dans la liste de l'instruction et dont la valeur HT peut être inférieure à 500 € pour l'exercice comptable 2025.

Délibération n° 2024-45

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02000059C du 26 février 2002 qui précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dites dépenses,

Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 qui fixe à compter du 1^{er} janvier 2002, à 500 € TTC, le seuil pour le paiement des dépenses d'investissement. En dessous de ce seuil, les dépenses devront être comptabilisées en section de fonctionnement,

Considérant que si la commune souhaite que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € HT soient considérés comme des dépenses d'investissement, il appartient au Conseil Municipal de valider la liste annexée à l'arrêté du 26 octobre 2001,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE *d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant sur la circulaire citée ci-dessus, dont la valeur HT est inférieure à 500 €, pour l'exercice 2025 selon la nomenclature fixée dans l'arrêté du 26 octobre 2001.*

N° 6 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales indique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, il est également possible avant le vote du budget, de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 remboursement de la dette) est de **377 759,01 €**.

Conformément aux textes applicables, l'application de cet article précité amène à **94 439,75 €** dont le détail est fixé dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	COMPTES	LIBELLES	CRÉDITS OUVERTS BP 2024	AUTORISATION DE CRÉDITS POUR 2025 JUSQU'AU VOTE DU BP 2025
20	203	Frais d'études	82 455,00	20 613,75
	204182	Travaux effectués par le SIEGE27	6 400,00	1 600,00
	2051	Logiciels	2 000,00	500,00
21	2131	Travaux dans les bâtiments publics	60 100,00	15 025,00
	2135	Installations, aménagements	32 300,00	8 075,00
	2138	Travaux dans les autres bâtiments publics	18 004,01	4 501,00
	2152	Installation de voirie	9 700,00	2 425,00
	2157	Matériel et outillage de voirie	94 000,00	23 500,00
	2158	Installation matériel et outillage technique	14 500,00	3 625,00
	2183	Matériels informatique	16 000,00	4 000,00
	2184	Mobilier pour les bâtiments communaux	11 300,00	2 825,00
	2188	Divers matériels pour les bâtiments communaux	31 000,00	7 750,00
TOTAUX			377 759,01	94 439,75

Les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Compte tenu de ces dispositions et pour l'année budgétaire et comptable 2025, je vous propose :

Pour la section de fonctionnement

- D'ouvrir les crédits budgétaires en dépenses et en recettes à concurrence des montants votés par chapitre pour l'année 2024.
- D'autoriser les engagements et permettre le mandatement des dépenses et le recouvrement des recettes dès le début de l'année 2025.
-

Pour la section d'investissement

- D'ouvrir les crédits budgétaires par chapitre en dépenses et en recettes dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2024 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette).

M. Gilbert GENESTE : Dans cette feuille, je vois la ligne 2157 matériel et outillage de voirie, 104 500 €. Qu'en est-il de l'histoire de la balayeuse ?

M. le Maire : Qu'entends-tu par une histoire de la balayeuse ?

M. Gilbert GENESTE : 104 500 €, je suppose que c'est pour l'achat d'une balayeuse ?

M. le Maire : Oui, elle est comptabilisée dans le budget 2024, c'était bien prévu.

M. Gilbert GENESTE : Oui et où en sommes-nous ?

M. le Maire : Je ne sais pas, tu as été invité à la commission, l'acquisition a été votée favorablement malgré 2 abstentions. On a continué la procédure d'achat, on a attendu les délais pour avertir ceux qui n'étaient pas retenus et 15 jours plus tard, on a passé le bon de commande à celui qui était retenu.

M. Gilbert GENESTE : Je n'ai jamais été contre l'achat d'une balayeuse.

M. le Maire : Je n'ai pas dit que tu étais contre mais qu'on a eu 2 abstentions.

M. Gilbert GENESTE : J'ai toujours été contre l'achat d'un porte-outil. J'aimerais bien reparler de ça, j'aimerais que la commune achète une balayeuse et non pas un porte-outil. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi il n'y a pas cette solution-là.

M. le Maire : C'est trop tard parce que la commission a validé l'achat.

M. Gilbert GENESTE : Trop tard ou pas, il n'est jamais trop tard.

M. le Maire : Maintenant oui, ça ne marche pas comme ça.

M. Daniel DOUARD : Je crois que tu as loupé des trucs. Des délibérations ont été prises en conseil – on peut les retrouver – dans lesquelles, à l'unanimité du conseil municipal, ça a été décidé au moment du vote du budget. Il ne faut pas oublier ça. Une décision a été prise ensuite la commission a choisi le matériel et c'est pour cela que c'est décidé.

M. Gilbert GENESTE : Encore une fois, je vois que tu ne veux pas répéter ce que tu as dit, il a été fait un choix en disant que si on n'achetait pas un porte-outil, on n'aurait pas de fonds de concours.

M. Daniel DOUARD : Tout à fait.

M. Gilbert GENESTE : J'aimerais que tu le confirmes.

M. Daniel DOUARD : Bien sûr, je peux te le confirmer. C'est effectivement l'évidence puisque les fonds de concours sont réservés à tout ce dont on a la compétence. Nous n'avons pas la compétence « balayage de la voirie » qui n'est peut-être pas fait nécessairement comme il le faudrait, beaucoup de communes s'en plaignent, c'est vrai, c'est au niveau de l'Agglo mais il est vrai que quand tu veux acheter une tondeuse, ce n'est pas une compétence de l'Agglo et là, tu as le droit de l'acheter. Quand c'est une tondeuse porte-outils, qui fait les 2, tu as droit au fond de concours, c'est la loi et ce n'est pas moi qui l'ai faite.

M. Gilbert GENESTE : Pas pour une balayeuse ?

M. Daniel DOUARD : Non.

M. Gilbert GENESTE : J'espère que vous allez bien noter, Paola, que je me suis renseigné à l'EPN, j'ai eu confirmation du premier vice-président de l'EPN en charge de la voirie, la commune de Garennes peut acheter une balayeuse et elle aura les fonds de concours. J'ai eu la réponse cet après-midi, on me l'avait déjà donnée et on m'a rappelé pour me confirmer, cet après-midi, qu'on pouvait acheter une balayeuse.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas vrai, une fois de plus, c'est un mensonge.

M. Gilbert GENESTE : Je vous dis qu'on peut acheter une balayeuse, on aura les fonds de concours.

M. Daniel DOUARD : Moi, je te dis que non.

M. Gilbert GENESTE : Aujourd'hui, on va dépenser de l'argent pour un matériel bâtard qui ne correspond pas. On nous l'a vendu en nous disant qu'on n'aurait pas les fonds de concours si on ne faisait pas comme ça, je suis désolé, on nous a menti, vous nous avez menti.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas vrai.

M. le Maire : Et toi, qu'est-ce que tu as été raconté ? Tu as annoncé tout à l'heure qu'il y avait 3 maires.

M. Gilbert GENESTE : Tout à l'heure ?

M. le Maire : Il y a quelques séances, j'ai de la mémoire aussi, qu'est-ce que tu as été demandé des choses à des endroits où tu n'avais pas à mettre le nez ? C'est tout à fait ce que représente Monsieur GENESTE dans l'affaire.

M. Gilbert GENESTE : Je pense que les menteurs sont pas du côté que vous le dites.

Mme Nadine PAUL : Calmez-vous.

M. le Maire : Voilà la procédure de Monsieur GENESTE, c'est tout à fait honnête.

M. Gilbert LETENNEUR : Ferme-la.

Mme Nadine PAUL : Paola, veuillez noter le « ferme-la » à notre attention.

M. Daniel DOUARD : Je n'ai pas dit « ferme-la », je maintiens que c'est un menteur parce que j'ai des preuves.

Mme Nadine PAUL : Je demande qu'on se calme, la prochaine fois qu'on me demande de la fermer en me disant « ferme-la », je demanderai une suspension de séance. On est dans une petite commune, on n'est pas à la télévision, on peut se parler normalement même si on n'est pas d'accord. C'est le choix démocratique, on a le droit de s'exprimer. On est élu, on a aussi le droit d'interpeller EPN.

M. le Maire : Je pense qu'avant d'interpeller EPN, on peut en parler.

Mme Nadine PAUL : Puis-je finir ma phrase ?

M. le Maire : Je réponds à Monsieur GENESTE, je ne parle pas à Nadine mais à Monsieur GENESTE. Il n'avait pas à y mettre le nez, je regrette.

Mme Nadine PAUL : En tant qu'élu, n'avons-nous pas le droit d'aller à EPN ?

M. le Maire : Si, à condition d'utiliser la voie normale, pas dans le dos pour essayer de contourner, c'était le meilleur moyen pour mettre le doute.

M. Daniel DOUARD : Le doute que vous foutez est de faire perdre de l'argent quand vous racontez des histoires sur votre bulletin ou n'importe où, qu'on va faire perdre de l'argent, c'est vous qui allez faire perdre de l'argent, vous allez faire perdre les fonds de concours parce que vous êtes allés dire à EPN qu'on allait acheter un matériel.

Mme Nadine PAUL : On n'est rien allés dire du tout.

M. Daniel DOUARD : Qu'est-ce qu'il est allé dire ?

M. Gilbert GENESTE : J'ai posé la question de voir si on pouvait acheter. Je vois que ça vous a drôlement...

Mme Nadine PAUL : Quand on est élu à la commune, on a le droit de poser des questions. Le but du jeu reste quand même que les gens comprennent, tout le monde demande que les rues soient propres, tout le monde veut acheter une balayeuse dernier cri pour que cette balayeuse puisse également passer dans les hameaux sans être transportée sur un camion, ce qui ne sera pas forcément le cas de celle qu'on a choisie. Un roule à 25 km/h, l'autre à 40, il y a du choix. On a le choix d'acheter quelque chose, il y a environ 15 000 € d'écart entre les 2...

M. le Maire : Non, 30 000.

Mme Nadine PAUL : Est-ce que je peux finir ?

M. le Maire : On a quand même eu une information en commission.

Mme Nadine PAUL : On est allés chez Karcher, bref, je continue. On nous dit que malheureusement on doit choisir non pas une balayeuse mais une semi-balayeuse qui fait en même temps tondeuse alors qu'on n'en a pas besoin parce que sinon on n'aura pas de fonds de concours. On nous dit à chaque fois qu'on n'aura pas de fonds de concours mais on ne comprend pas pourquoi. On nous a répondu que c'est parce que c'est une compétence de l'Agglo, etc. On vous a demandé d'intervenir à l'Agglo et ça a été voté, c'est en commande. On s'est renseignés à l'Agglo et on a eu la responsable, cette personne ment probablement aussi, responsable de la contractualisation et du financement des fonds de concours à EPN qui a demandé l'accord au vice-président en charge et qui a confirmé que le passage des balayeuses de EPN à Garennes n'entraîne pas en ligne de compte et qu'on pouvait tout à fait commander une balayeuse et obtenir des fonds de concours. Voilà, on s'est arrêtés là.

M. Daniel DOUARD : C'est tout simplement faux, c'est insinuer quelque chose qui est faux, c'est de l'insinuation.

Mme Nadine PAUL : Ce qu'ils nous ont dit aujourd'hui est donc faux ?

M. Daniel DOUARD : Oui.

Mme Nadine PAUL : Ils entendront, le premier vice-président de EPN entendra.

M. Daniel DOUARD : C'est très clair, il vous donnera une réponse écrite parce que j'exigerai de lui une réponse écrite expliquant bien comment cela a été dit là-bas.

Mme Nadine PAUL : Il n'y a pas de souci là-dessus, la question est très claire. Comme c'est de la compétence de l'Agglo et qu'il y a des passages à Garennes, avons-nous le droit d'acheter une balayeuse uniquement parce que nous n'aurons pas de fonds de concours ?

Je vais vous expliquer, Monsieur DOUARD, ce qui s'est passé. La conversation ne s'est pas passée en 5 minutes, ça fait une semaine et ils ont vérifié, ils ont pris le temps de nous rappeler, on a eu la réponse cet après-midi de ces personnes. Si c'est faux, vous allez demander un démenti par écrit, c'est d'autant plus grave parce qu'on mettra en cause des personnes de EPN.

M. Daniel DOUARD : Bien sûr, affaire à suivre, vous allez voir.

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas.

M. Gilbert GENESTE : C'est comme pour le notaire l'autre jour, c'est exactement la même chose. Je sais ce qu'on m'a dit, je suis désolé, j'ai posé la question tout à fait normalement, j'ai insisté lourdement avec ces personnes pour savoir si vraiment, compte tenu qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglo, on avait ou pas, j'ai vraiment insisté lourdement, je les ai mis en doute d'ailleurs, c'est pour ça qu'ils m'ont dit qu'ils recontrôlaient et qu'ils m'ont rappelé aujourd'hui alors qu'ils me l'avaient déjà confirmé. J'ai dit que je voulais en être sûr et ils m'ont rappelé aujourd'hui en assurant que c'était bien comme ça.

Vous nous avez donc trompés, une fois de plus.

M. le Maire : On va finir sur ce sujet mais on sait d'autres choses de la démarche de Monsieur GENESTE dans d'autres circonstances sur cette balayeuse, ne vous inquiétez pas, vous en entendrez parler. Tu as fait des choses qui sont inadmissibles derrière notre dos, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Je pense que quitte à acheter une balayeuse...

M. le Maire : Tu répètes toujours la même chose.

M. Gilbert GENESTE : Une machine mieux adaptée que ce que vous avez acheté. Sur le fond, je suis d'accord pour acheter une balayeuse, je n'ai jamais dit le contraire mais je pense que, compte tenu des fonds de concours, on pourrait acheter autre chose.

M. le Maire : Avec toi, ce n'est jamais assez cher. Il faut mettre 30 000 €, on n'est pas dans une commune de 10 000 habitants mais seulement 2 000. Ne t'inquiète pas, tu vas entendre parler de ta démarche.

Mme Nadine PAUL : Alors déjà les menaces en plein conseil, ce sont des menaces verbales en nommant la personne.

M. le Maire : C'est vrai que tu n'es pas habituée aux menaces, toi, c'est vrai.

Mme Nadine PAUL : Ah moi aussi ?

M. le Maire : Bien sûr, on va t'entendre, ne t'inquiète pas.

Mme Nadine PAUL : Calme-toi.

M. le Maire : Je sais, il faudrait que je me calme mais quand je vois des comportements comme les vôtres, c'est inadmissible, vous êtes vraiment antidémocratiques.

Mme Nadine PAUL : Antidémocratiques ?

M. le Maire : Oui, vous ne respectez pas le choix de la commission qui a voté à l'exception de 2 votes, vous contestez par derrière notre dos.

M. Gilbert GENESTE : Vous n'avez qu'à pas mentir en commission.

M. le Maire : Vous avez tout fait pour que ce soit annulé.

Mme Nadine PAUL : Qu'est-ce qu'on a fait ?

M. le Maire : On en reparlera.

Mme Nadine PAUL : Je veux des preuves.

M. Gilbert GENESTE : On n'a rien fait, je n'ai rien fait pour l'annuler, ce n'est pas vrai.

M. le Maire : Gilbert GENESTE, on te connaît, je crois que les gens ne te connaissent pas comme tu es vraiment.

M. Gilbert GENESTE : J'ai toujours été favorable à l'achat d'une balayeuse mais une vraie balayeuse adaptée à nos besoins.

Mme Nadine PAUL : Quand on nous attaque comme ça.

M. Gilbert GENESTE : Vu l'écart de prix, il y avait...

M. le Maire : Je n'ai pas peur de le dire, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Et non pas une tondeuse.

M. Daniel DOUARD : Gilbert, tu veux rentrer dans le détail. On a une balayeuse qui va coûter environ 80 000 €, il y avait 40 000 € de subventions de l'Agglo qui seront peut-être perdus après tes agissements, on en reparlera, les gens présents peuvent l'entendre effectivement la tondeuse qui allait dessus coûte 8 000 € exactement, 8 000 €.

M. Gilbert GENESTE : On n'en a pas besoin, on peut économiser 8 000 €.

M. Daniel DOUARD : La différence entre 40 000 et 8 000 ça fait 32 000 € de différence.

M. Gilbert GENESTE : On peut économiser les 8 000 € dans ce cas, on n'en a pas besoin.

M. le Maire : Cependant tu proposes de dépenser 30 000 € supplémentaires.

M. Gilbert GENESTE : Pas du tout.

M. le Maire : On a les chiffres, je savais que tu allais en parler.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est absolument pas comparable, il ne s'agit pas de 2 machines comparables.

M. Daniel DOUARD : Non, on compare un avion de chasse à une 2 chevaux.

Mme Nadine PAUL : Tu ne peux pas dire qu'on dépense 30 000 € de plus, ce n'est pas du tout la même fonction des machines.

Quand on parle d'antidémocratie, je te rappelle la lettre que la préfecture t'a envoyée à ce sujet donc arrête de menacer.

M. le Maire : Je ne menace pas, c'est votre comportement qui est vraiment antidémocratique.

Mme Nadine PAUL : Le nôtre ?

M. le Maire : Vous contestez une décision d'une commission en allant travailler par derrière, est-ce honnête ?

M. Gilbert GENESTE : À la commission, qu'on soit honnête justement. Quand vous nous avez donné ces éléments, ce n'était pas honnête.

M. le Maire : Je pense que tu n'as pas de leçon à nous donner en termes d'honnêteté.

M. Daniel DOUARD : En public, tu me traites de malhonnête.

M. Gilbert GENESTE : C'est lui qui me traite de malhonnête.

M. Daniel DOUARD : Tu me traites de malhonnête je te préviens, cela aura des suites.

M. Gilbert GENESTE : À la commission, tu as également dit qu'on n'aura pas les fonds de concours.

M. Daniel DOUARD : Bien sûr, si on n'achetait pas ce qu'était prévu à l'achat lors de la délibération du conseil prise à l'unanimité moins 2 abstentions.

M. Gilbert GENESTE : Vous nous avez dit qu'on n'aurait pas les fonds de concours si on n'achetait pas un porte-outil. Daniel, c'est bien ce que tu as dit ?

M. Daniel DOUARD : Bien sûr mais je ne dis pas le contraire, je dis la vérité.

M. Gilbert GENESTE : Tu as bien dit qu'on n'aurait pas les fonds de concours.

M. Daniel DOUARD : Arrête de dire des mensonges, moi, je dis la vérité.

M. Gilbert GENESTE : Aujourd'hui EPN nous dit qu'on aura les fonds de concours.

M. Daniel DOUARD : Non, Gilbert, arrête de mentir, arrête.

M. Gilbert GENESTE : C'est incroyable ça.

M. le Maire : Arrête.

M. Gilbert GENESTE : C'est à vous d'arrêter de mentir.

M. le Maire : On n'a pas de leçon à recevoir de toi.

M. Gilbert GENESTE : Nous avons 2 menteurs, là.

M. le Maire : C'est ton leitmotiv.

M. Daniel DOUARD : Tu dis ça en public ?

M. Gilbert GENESTE : Oui, je le dis en public.

M. Daniel DOUARD : Je l'enregistre et tu vas voir.

M. Gilbert GENESTE : Je maintiens, vous nous avez menti.

M. Daniel DOUARD : Je t'apporterai les preuves parce que toi, tu n'es pas capable d'apporter les preuves, ce n'est que du baratin comme tu as toujours fait, que du baratin.

M. Gilbert GENESTE : Non mais tu rigoles ?

M. Daniel DOUARD : Non, c'est du baratin.

Mme Nadine PAUL : Ce sont des règlements de compte personnel qui datent de 20 ans qui n'ont pas leur place ici.

M. Gilbert GENESTE : Elle m'a appelé cet après-midi à 15h05.

M. le Maire : Moi, elle m'a appelé à 17h00.

Mme Nadine PAUL : Ça fait 50 ans que vous êtes au conseil municipal, bravo.

M. Daniel DOUARD : Bravo et je n'ai jamais trouvé d'imbéciles comme vous, excusez-moi.

Mme Nadine PAUL : Vous devriez également vous calmer. Paola, ne dites pas que c'est inaudible dans le compte rendu, notez bien que nous avons été traités d'imbéciles.

Délibération n° 2024-46

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2012-150 du 29 décembre 2012 (article 137), qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est de droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précisera le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption,

Considérant que le comptable sera en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus,

Considérant que des travaux ou des achats liés à des dépenses d'investissement doivent s'effectuer dès le début de l'année et avant le vote du budget primitif 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme Sophie COLAS LECOINTRE, M. Franck FERREIRA, M. Gilbert GENESTE, Mme Nadine PAUL, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, Mme Estelle THURET-LEFLOCH).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE sur la section de fonctionnement et au titre de l'année 2025 :

- *d'ouvrir les crédits budgétaires en dépenses et en recettes à concurrence des montants votés par chapitre pour l'année 2024.*
- *d'autoriser les engagements et permettre le mandatement des dépenses et le recouvrement des recettes dès le début de l'année 2025 et dans la limite des crédits ouverts comme indiqué ci-dessus.*

DÉCIDE sur la section d'investissement et au titre de l'année 2025, d'ouvrir les crédits budgétaires par chapitre en dépenses et en recettes dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2024 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette) tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

N° 7 – MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES BERNARD MARTIN ET DÉTERMINER LES TARIFS À APPLIQUER AU 1^{ER} JANVIER 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation ainsi qu'un exemplaire du contrat modifié ont été adressés préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'application des nouvelles mesures relatives à la réglementation sur la protection des données et à de nouvelles règles comptables, il est apparu nécessaire de revoir le contrat de location de la salle des fêtes.

Les modifications sont mentionnées en rouge.

✦ Page 1 :

Pour les particuliers, la date et lieu de naissance sont indispensables si le service de gestion comptable doit effectuer des relances d'impayés.
Le préambule a été modifié pour les rôles d'imposition.

✦ Page 2 :

L'article 4 a été modifié. Désormais, il convient de demander un acompte de 50 % du prix de la location qui sera encaissé
Le solde de la réservation devra être versé au moment de la remise des clés (état des lieux entrant).

✦ Page 3 :

Article 5 : demander un chèque de pénalité de 150 € n'est pas légal.
Il faut donc remplacer cette partie dans l'article en ajoutant que ce sera l'acompte qui sera conservé.

Article 6 : quelques petites modifications.

✦ Page 4 :

Article 7 : alinéa 7-8 : alarme sécurité incendie
Il a été ajouté un paragraphe concernant l'obligation de désigner une personne responsable en cas de déclenchement de l'alarme incendie.

Article 8 : Il n'est pas légal de demander une caution sans qu'elle soit encaissée.
Actuellement, le chèque de caution est conservé en Mairie et restitué si aucune observation n'a été formulée sur l'état des lieux sortant.
Si nous devons demander une caution, elle doit être encaissée par la commune sachant que le montant est de 1 000 €, cela peut poser des problèmes de trésorerie pour l'utilisateur de la salle.
Si une dégradation est constatée, il conviendra que l'utilisateur fasse appel à son assurance.
L'ordonnateur (le Maire) pourra ainsi émettre un titre de recette pour se faire rembourser les dégâts. Le service de gestion comptable d'Evreux se chargera du recouvrement.

✦ Page 5 :

Article 11 : quelques petites modifications.

✦ Page 6 :

Ajout des mentions légales obligatoires

Concernant les tarifs de locations, ils sont fixés ainsi :

- Location de la salle des fêtes pour les habitants de la commune : 400 €
- Location de la salle des fêtes pour les personnes domiciliées hors commune : 750 €

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **VALIDER** les modifications apportées au contrat de la salle des fêtes,
- **DE FIXER** les tarifs de location qui seront applicables au 1^{er} janvier 2025.

Mme Nadine PAUL : Est-ce que de ce fait, nous n'aurons plus jamais de conseil le vendredi soir dans la salle des fêtes ?

M. le Maire : Non, le conseil municipal est prioritaire.

Mme Nadine PAUL : J'en profite alors pour demander officiellement de participer à la réunion qui fixe les dates de location de la salle des fêtes pour les associations qui se tient, je crois, au mois de juin.

M. le Maire : Oui, au mois de juin.

Mme Sophie COLAS LECOINTRE : Une question sur les nuisances sonores. Vous dites que pour assurer la tranquillité des riverains, il est recommandé à l'utilisateur de limiter le bruit à partir de 22 heures.

M. le Maire : C'est la loi.

Mme Sophie COLAS LECOINTRE : Si vous organisez une fête avec 150 personnes, vous allez devoir limiter le bruit à partir de 22 heures ?

M. le Maire : C'est de la bonne conduite.

Mme Sophie COLAS LECOINTRE : Ça veut dire qu'on ne s'amuse plus.

M. le Maire : Non, je pense que les gens sont assez sociaux.

Mme Sophie COLAS LECOINTRE : En plus l'été, les portes sont ouvertes les gens vont sortir pour fumer, etc. C'est quand même avant toute une salle des fêtes.

M. le Maire : C'est un conseil que l'on donne, soyons raisonnables. Souhaitez-vous changer le tarif ? Je préconise de conserver les mêmes tarifs.

M. Jean-François BOURGOIN : 2 autres sujets, le défibrillateur dont nous avons déjà parlé, être plus précis sur l'article 7, défibrillateur, préciser la conformité, la validité, le contrôle. Nous avons déjà dit que pouvait apparaître une polémique sur le sujet.

M. le Maire : Sur le défibrillateur tout est indiqué via une étiquette actualisée tous les ans lors du contrôle.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais que le loueur en soit conscient, il faut le mentionner car ce n'est pas évident.

M. le Maire : On indique qu'il est à disposition, équipé d'électrodes pour les adultes et les enfants. Que voudrais-tu ajouter ?

M. Jean-François BOURGOIN : On est plus précis sur l'extincteur, le défibrillateur est aussi important que l'extincteur.

M. le Maire : Bien sûr, je pense qu'on ne manipule pas un défibrillateur n'importe comment. Que veux-tu rajouter ?

M. Jean-François BOURGOIN : Préciser qu'il est en parfait état de conformité et que nous sommes à jour des électrodes, c'est juste une précision.

M. le Maire : C'est indiqué sur une étiquette, est précisé que les électrodes sont conformes à l'utilisation.

M. Gilbert LETENNEUR : Il y a des électrodes de rechange.

M. Jean-François BOURGOIN : Un autre sujet, en 2022 on était à 94 dB pour passer à 100 désormais.

M. le Maire : Oui, ce sont les gens qui font du bruit.

M. Jean-François BOURGOIN : Pourquoi on était à 94 ? Je crois que c'étaient des arguments que donnait Franck à l'époque, il connaissait bien le dossier.

M. Daniel DOUARD : Il y a un appareil présent.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais tu peux le régler comme tu veux.

M. le Maire : La salle est dotée d'un limiteur sonore à 100 dB, pourquoi avons-nous changé ? Si vous voulez qu'on remette 94 mais qui va venir contrôler si le bruit est à 94 ou 100 ?

M. Jean-François BOURGOIN : Nous avons constaté une fois dans une foire, si un commerçant veut mettre un barnum, sans accord préalable qui décide ?

Mme la Secrétaire Générale : On ne loue pas aux commerçants.

M. le Maire : C'est nous, ils demandent s'ils peuvent mettre un barnum. Ce ne sont pas forcément les commerçants qui demandent un barnum, ce sont des privés, des associations.

M. Jean-François BOURGOIN : Une fois quelqu'un avait mis son barnum devant la sortie de secours, il vendait des saucissons.

M. le Maire : C'est une exception, tu as raison de dire quand ce n'est pas bon.

Délibération n° 2024-47

Considérant que le contrat de location de la salle des fêtes nécessite une mise à jour pour être en conformité selon les règles de la comptabilité publique,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location pour l'année 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE par 17 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (Mme Sophie COLAS LECOINTRE) de modifier le contrat de location de la salle des fêtes tel qu'il est joint à la présente délibération

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer les tarifs de location suivants et applicables au 1^{er} janvier 2025 :

400 € pour les habitants de la commune
750 € pour les personnes extérieures

N° 8 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Pour apurer nos comptes budgétaires, le service de gestion comptable d'EVREUX m'a demandé de prévoir une provision pour le non-recouvrement de recettes datant de plus de 2 ans.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
042	681	Titre émis à tort auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE	432,00
042	681	Avoir non remboursé par la compagnie des carburant	79,72
TOTAL			511,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
042	72	Provisionnement de créances	511,72
TOTAL			511,72

Délibération n° 2024-48

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2024 a été voté le 12 avril 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année et au regard des besoins,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'année 2024 tel que présentée ci-dessus.

N° 9 – COMPTES RENDUS DIVERS

Tous ces documents sont consultables en Mairie.

- Procès-verbal du conseil d'école du 15 octobre 2024
- Compte rendu de la séance du 27 novembre 2024 du Conseil Syndical du SIAEVE

N° 10 – INFORMATIONS DU MAIRE

Fonds de concours :

Depuis notre transfert auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE, chaque année, nous sollicitons des fonds de concours.

Pour rappel, voici la procédure pour les solliciter :

- 1 – recensement des projets et transmission à EPN avant le 15 février
- 2 – le conseil municipal doit délibérer pour acter les projets qui seront inscrits au Budget Primitif et qui autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds de concours.
- 3 – Déposer un dossier pour chaque projet sur la plateforme dématérialisée d'EPN.
- 4 – A réception d'un accusé de réception par EPN, Monsieur le Maire peut alors signer le devis.
- 5- Le conseil communautaire d'EPN doit délibérer pour acter un montant qui sera alloué à chaque projet déposé.
- 6 – EPN adresse à Monsieur le Maire, une convention de versement.
- 7 – Après paiement de la facture, nous déposons sur la plateforme dématérialisée d'EPN, une demande de versement du fond de concours.
- 8 – Dès réception du versement, le service comptable de la commune émet un titre de recette. Le dossier est ainsi soldé.

Il n'est pas possible de déposer une demande de fond de concours en cours d'année si celui-ci n'est pas inscrit dans le tableau du recensement des projets qui est transmis aux alentours du 15 février sauf en cas d'extrême urgence.

M. le Maire : L'extrême urgence concerne par exemple un matériel qu'on doit changer, par exemple une tondeuse en panne qu'on ne peut pas réparer, on pourra demander un fonds de concours en cours d'année.

J'ai quelques chiffres à vous donner qu'on pourra vous transmettre. En 2018, on a eu 4 573,75 € de fonds de concours. C'est vrai qu'on était assez frileux dans les premiers temps, on ne savait pas comment ça fonctionnait. Nous avons eu pour les années suivantes :

- En 2019 : 91 962,72 ;
- En 2020 : 50 923,93 ;
- En 2021 : 12 756,50 ;
- En 2022 : 17 342,21 ;
- En 2023 : 35 731,57.

Pour l'année en cours, nous sommes à 15 238 € mais nous allons avoir la balayeuse puisqu'elle est commandée, le remplacement des ordinateurs de l'école qui viennent d'être payés mais pas encore actés. Concernant la défense incendie, nous avons installé 2 poteaux

d'incendie au mois d'octobre, une armoire métallique pour le restaurant scolaire. Cette année nous aurons autour de 40 ou 45 000 € de plus.

Mme Nadine PAUL : La question que j'ai posée au dernier conseil, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de fonds de concours, j'ai dit qu'on ne les avait pas demandés, le contrat de territoire est une chose mais ce qui m'intéressait était de savoir, ma question était très précise, en 2023 et 24, ce que nous avons eu comme fonds de concours comparativement à ce qui était distribué par EPN, c'était ça l'intérêt pour voir si Garennes demandait moins ou plus que les autres communes. Au dernier conseil tu avais dit que Paola nous adresserait un tableau récapitulatif, tableau que nous n'avons pas eu, tu nous le donnes ce soir, annoncer des chiffres ainsi ne parle à personne, j'aimerais avoir le tableau avec, comparativement aux autres, ce qui est distribué annuellement par EPN.

M. le Maire : Ce n'est que EPN qui peut indiquer ce qu'il a donné aux autres.

Mme Nadine PAUL : On cherchera alors.

M. le Maire : Ce n'est pas comparable, c'est en fonction des investissements.

Mme Nadine PAUL : D'accord, on fera le calcul, j'aimerais que tu m'envoies le tableau. Je me questionne sur un sujet dont on ne parle jamais, qui ne sera pas dans les fonds de concours pour l'année prochaine puisque les fonds de concours sont abordés maintenant pour 2025 ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : Ce qui m'interpelle, ce sont les travaux de la mairie, il n'y a pas de fonds de concours cette année pour la mairie ?

M. le Maire : Non.

Mme Nadine PAUL : Tu nous as dit l'inverse en conseil.

M. le Maire : Je n'ai pas parlé de fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : Si, tu as dit qu'il y aurait des fonds de concours pour les travaux de la mairie.

M. le Maire : Non, ce n'est pas ça.

Mme Nadine PAUL : Paola, je pense que c'est inscrit dans le PV.

M. le Maire : Ça m'étonnerait car sur les investissements...

Mme Nadine PAUL : C'est pour ça que je pose la question.

M. le Maire : Néanmoins je peux vous dire où on en est.

Mme Nadine PAUL : Je pense même que j'ai imprimé.

M. le Maire : Ce ne sont pas les fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : Il y a peut-être une erreur dans le PV.

M. Daniel DOUARD : Je m'étais permis de dire qu'il n'y en aurait pas mais que nous aurions d'autres subventions.

Mme Nadine PAUL : Oui et je vous ai même dit que vous n'aviez pas l'air d'être d'accord.

M. le Maire : Donc il n'y en aura pas.

M. Daniel DOUARD : Je me rappelle bien ce que je dis.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas parlé du premier adjoint, j'ai dit Monsieur le Maire et même à la fin, vous n'étiez pas d'accord tous les 2.

M. le Maire : Nous n'aurons pas de fonds de concours mais nous aurons d'autres subventions.

Mme Nadine PAUL : On n'a rien à demander cette année ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Au titre des fonds de concours pour la mairie.

M. le Maire : Non, pas pour la mairie.

Mme Nadine PAUL : Page 10, tu as dit « les travaux de la mairie vont faire l'objet d'une demande de fonds de concours ».

M. le Maire : Pas de fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : C'est indiqué dans le PV.

M. le Maire : Le premier sujet portait sur les fonds...

Mme Nadine PAUL : Non, on parlait avant du contrat de territoire.

M. le Maire : C'était sur le contrat de territoire.

Mme Nadine PAUL : Ta phrase était « les travaux de la mairie vont faire l'objet d'une demande de fonds de concours ».

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est marqué noir sur blanc et on l'a voté.

M. Daniel DOUARD : Ce ne sont pas des fonds de concours, ça sera la DETR.

Mme Nadine PAUL : Je reprenais juste ce qui a été voté au PV, acté, qui va partir à la préfecture. C'est donc une erreur qui est survenue la dernière fois.

M. le Maire : Les fonds de concours ne sont pas pour ces projets-là, ils sont pour les investissements de matériel.

Mme Nadine PAUL : Il y avait donc une erreur la dernière fois.

M. le Maire : On vous enverra, par année, ce qui a été perçu depuis 2018.

M. Daniel DOUARD : Juste pour rappel, il y a eu 2 millions de budgets de fonds de concours alloués à l'Agglo, c'est la seule Agglo qui donne des fonds de concours dans de telles conditions, 50 % de moyenne, 35 % quand il y a d'autres aides (associations, département, etc.) et sur ces fonds de concours, on est 74 communes dont une grande ville, Évreux, à qui on reproche souvent de tout consommer. Ils ont le droit, dans le fond de concours, à 800 000 € et le maire d'Évreux, pour que les communes de l'Agglo bénéficient des fonds de concours et ne soient pas lésées, a pris, cette année, 380 000 € au lieu de 800 000 € auxquels il a droit. Ce sont des précisions que je souhaite vous donner.

M. le Maire : Les autres années, c'était en dessous de 500 000 €.

M. Daniel DOUARD : Mais il faut se rappeler qu'il y a 74 communes, 73 sans la ville d'Évreux sur lesquelles sont répartis les 2 millions, au dernier budget, il reste 36 € en fonds de concours.

M. le Maire : Les fonds de concours sont donc bien demandés.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il est dommage de ne pas l'avoir fait plus tôt. Tu parles de 2018, au départ c'était 4 ou 5000 €, on est passé quasiment 50 000 €. C'est parce qu'on était frileux au départ, on ne connaissait pas le système ?

M. Daniel DOUARD : Effectivement les fonds de concours engagent à acheter, à investir.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais c'est ainsi qu'une commune vit. Pour faire bouger une commune, il faut investir.

M. Daniel DOUARD : La faire bouger est une chose, ça veut dire que c'est le budget qui prévoit des investissements. Il faut que le budget soit en mesure de faire des investissements.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je suis d'accord avec toi mais si tu investis, tu attires du monde qui viendra sur ta commune. L'un va avec l'autre, si tu n'investis pas, les gens ne sont pas intéressés par ta commune.

M. Daniel DOUARD : Je n'ai pas dit le contraire.

M. le Maire : On ne peut pas dire qu'on n'a pas investi.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne comprends pas qu'en 2018 on est à 4 ou 5000 € et on passe à 50 000 € aujourd'hui, 5 ans après, c'est 10 fois plus.

M. le Maire : On a même eu une année à 91 000 €.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ça veut dire qu'avant, ça ne vous intéressait pas ?

M. Daniel DOUARD : Il ne faut pas dire ça.

M. le Maire : Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : En 5 ans, on est passé à 10 fois plus.

M. le Maire : Oui mais tous les ans, quand on fait le budget, on parle des fonds de concours. Je ne comprends pas que vous n'avez pas réagi.

M. Guillaume DOUARD : Je pense qu'il faut se rappeler que 2018, c'est le début donc on ne pouvait pas en avoir avant.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il n'y avait pas de fonds de concours avant ?

M. Guillaume DOUARD : Ça n'existait pas.

M. le Maire : Durant la CCPN, ça n'existait pas.

M. Daniel DOUARD : Sur la communauté de communes de Saint-André, ça n'existait pas. Et les fonds de concours ont été décidés par l'Agglo dès le début de la fusion avec le GEA, avant il n'y avait pas de fonds de concours. Il y avait des recettes qui étaient redonnées par les communes de l'ancienne Agglo à l'Agglo. C'était dans l'autre sens, il y avait de l'argent qui rentrait des communes vers l'Agglo, ça a bien changé au moment de notre fusion.

M. Jean-François BOURGOIN : Daniel, la politique des fonds de concours, c'est vrai que c'est très bien, le problème est le délai. Il faut anticiper très longtemps à l'avance des investissements, c'est la seule contrainte. C'est bien mais il faut tenir compte des délais, au moins une année de délai.

M. le Maire : Tout à fait, c'est même un an et demi.

M. Daniel DOUARD : Il faut un projet proportionnel d'investissement même sur plusieurs années, on peut faire un PPI.

M. Jean-François BOURGOIN : Tu ne peux pas systématiquement toujours anticiper les investissements sur un an et demi.

M. le Maire : Surtout à notre niveau de communes.

M. Daniel DOUARD : Je ne suis pas dans la gestion de l'Agglo, de financement mais le résultat est qu'il faut bien qu'ils aient des demandes d'avance pour savoir combien ils vont distribuer, qu'ils ne donnent pas tout aux autres.

M. Jean-François BOURGOIN : Il sait très bien combien il distribue, il garde 50 % pour lui et il redistribue 50, il le sait, c'est 1 million par an.

M. Daniel DOUARD : Non, ce n'est pas vrai.

M. Jean-François BOURGOIN : Évreux prend 50 % des 2 millions, il reste en gros 1 million.

M. le Maire : Non, ce n'est pas ce qu'on a dit, il se limite à moins de 500 000 € et là, cette année 300 000 €.

M. Jean-François BOURGOIN : Cette année, c'est vrai, il l'a dit mais les autres années, il prend 50 % de 2 millions.

M. Daniel DOUARD : Je t'ai donné des résultats.

M. le Maire : Il a pris moins de 500 000 €.

M. Jean-François BOURGOIN : Cette année, il a pris 500 000 € mais normalement il a le droit de prendre, tu l'as dit toi-même Daniel, 50 % des 2 millions.

M. Daniel DOUARD : Non, il a droit à 800 000 € sur les 2 millions.

M. Jean-François BOURGOIN : On chipote sur 200 000 €.

M. Daniel DOUARD : 200 000 € quand même.

M. le Maire : S'il te manque 200 000 pour faire un projet, je pense que ça fait mal.

M. Daniel DOUARD : C'est proportionnel, c'est une grosse ville par rapport à nous, 50 000 habitants, les 74 autres communes, à part Saint-André et les 2 communes que nous sommes et Saint-Sébastien-de-Marsan et Gravigny, les autres, ce sont des petites communes qui parfois ne demandent même pas de fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : Ils ont des contrats de territoire.

M. Daniel DOUARD : Pas tous. Ils ne vont peut-être pas avoir d'argent pour faire les contrats de territoire.

Mme Nadine PAUL : Rassurez-moi, ils ont été votés.

M. Daniel DOUARD : Oui, ils ont été votés mais ils n'ont pas d'argent pour les faire. Dernière nouvelle, le fond vert va baisser de 80 %.

Mme Nadine PAUL : Je parle de ce qui a été fait en 2023 et 2024, voté et signé.

M. Daniel DOUARD : Ce qui a été voté et signé, tout ce que vous avez pu voir sur les journaux sera en 2025 et pas pour 2024. Ça veut dire que s'il n'y a pas d'argent, ils ne seront pas payés.

Mme Nadine PAUL : Ceux qui ont été votés en 2023 ont bien été financés en 2024 ?

M. Daniel DOUARD : Oui effectivement.

Mme Nadine PAUL : Je parle de contrat de territoire, à défaut de demander des fonds de concours ou d'investir pour en obtenir.

M. Daniel DOUARD : 50 % des demandes ont à peu près été satisfaites.

Mme Nadine PAUL : Le contrat de territoire, on aurait pu faire mais on ne l'a pas fait.

M. Daniel DOUARD : 50 % des demandes ont été satisfaites.

Mme Nadine PAUL : Oui mais on aurait pu faire à Garennes, on ne l'a pas fait, on en a parlé la dernière fois parce qu'on n'a pas souhaité le faire.

M. le Maire : Voilà pour les fonds de concours, vous recevrez le document détaillé par année. Vous ne pourrez néanmoins pas comparer avec les autres communes puisque c'est selon comment les communes investissent.

Point sur la rue du Docteur Roux :

Cette voie est intercommunale et par conséquent tous les projets d'aménagement ne sont pas du ressort de la commune mais de la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

A l'issue de nombreuses réunions de la commission de sécurité et en présence des agents du service travaux neufs routiers d'EPN, il leur a été demandé de réaliser un comptage des véhicules qui circulent sur cette voie (étude réalisée du 6 au 19 mars 2023).

Une restitution de cette étude a eu lieu le 25 septembre 2023 et il s'est avéré que la vitesse des véhicules légers était comprise en 40 et 50 km/h et très peu au-delà de la vitesse autorisée soit 50 km/h.

Concernant le trafic journalier, il est en moyenne de 811 véhicules légers et de 13 poids lourds.

A l'issue de cette étude, il en ressort que ce n'est pas la vitesse qui pose problème mais plutôt la sécurité des piétons.

De ce fait, le service voirie d'EPN devait nous présenter un projet pour sécuriser les piétons vers la fin du semestre 2024.

Le 25 avril 2024, ne voyant rien venir, j'ai relancé Monsieur le Président d'EPN mais malheureusement, je n'ai pas reçu de réponse.

Lors de la réunion de la commission sécurité qui s'est tenue le 24 octobre 2024, les membres m'ont demandé de relancer Monsieur le Président d'EPN, ce qui est chose faite.

N° 11 – QUESTIONS ÉCRITES

NEANT

N° 12 – QUESTIONS ORALES

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Une question qui concerne la police municipale. On fait partie des communes qui payent la police municipale, serait-il possible d'avoir le temps chiffré passé sur chaque commune ?

M. le Maire : On va leur demander mais je ne pense pas.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : S'ils passent par exemple 80 % du temps à la Couture, on paye aussi un service qui n'est pas suivi.

M. le Maire : Je ne peux pas te donner le temps passé sur la commune de Garennes, de Bueil ou autres. Leur bureau est sur la Couture cependant ce n'est pas le bureau qui compte mais là où ils se déploient.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je vais prendre un exemple concret. J'ai été 3 semaines chez moi, je les ai vus une fois faire un contrôle radar jumelles à 2 heures de l'après-midi. Quel en est l'intérêt ? Il n'y a personne à cette heure-là. Demander des passages de contrôles, je veux bien, régulièrement mais aux heures de pointe, pas à 2 heures de l'après-midi. Sur 3 semaines, je ne les ai vus qu'une fois et je suis allée à différents endroits de la commune.

M. Daniel DOUARD : Je trouve regrettable que quand on a fait venir le chef de la police municipale...

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Si tu reprends le PV de ce jour-là, je suis la seule à avoir posé plusieurs questions.

M. Daniel DOUARD : Tu as posé plusieurs questions mais il n'y a pas eu beaucoup de questions qu'on peut se poser, c'est vrai qu'on peut s'en poser, mais les questions étaient faibles par rapport à... je pensais qu'il y aurait plus de demandes que ça.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Par exemple il n'y a pas que les contrôles de vitesse, griller un feu, je le vois régulièrement, je suis sur une grande voie de passage, c'est très régulier. Je l'ai encore constaté tout à l'heure en me promenant avec mon chien tout simplement, ils grillent le feu. J'arrive sur le passage clouté, franchement c'est passé pas loin et il était 18 heures, c'est quand même assez fréquent. On ne va pas mettre un radar à chaque feu, je suis d'accord, les gendarmes ne peuvent pas être là tout le temps, la police municipale non plus, on peut le comprendre mais un peu plus souvent et s'ils font des contrôles, peut-être les faire plus aux heures de pointe. Par exemple avoir le car avec le tracteur en face ou le bus en face, quand ça monte sur le trottoir pour éviter le feu, c'est très dangereux si vous avez quelqu'un en face, des gens sur le trottoir, ce n'est même pas la peine d'y penser. C'est très dangereux.

M. Daniel DOUARD : On est bien d'accord mais je pense qu'il faut le noter, Paola, tout ce que demande Madame DUROVRAY et le demander aux policiers municipaux.

M. le Maire : On va transmettre.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je l'ai déjà demandé régulièrement et quand le chef était là, je lui ai posé la question.

M. Daniel DOUARD : Il faut bien demander et bien préciser ce qu'on veut.

M. Jean-François BOURGOIN : Corinne, ce que dit Daniel est juste, régulièrement le responsable de la police vient à chaque commission sécurité, il explique ce qu'il fait, il donne les grandes lignes. Il est là systématiquement à chaque réunion dont tu fais partie.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Non.

M. Jean-François BOURGOIN : Mais nous, on le sait.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Vous le savez mais peut-être que s'il donne des informations sur des faits particuliers, on peut aussi en être informés.

M. le Maire : On a un rapport d'activité hebdomadaire qui parle de ce qui s'est passé sur Garennes.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Dans le rapport d'activité, tu peux savoir s'ils passent longtemps sur la commune ? Le temps passé sur la commune ?

M. le Maire : Ils notent l'endroit où ils se sont installés, s'ils ont verbalisé ou pas. On ne peut pas définir le temps réel de mise en place. On va leur demander.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : On paye un service, on doit savoir ce qui est fait sur chaque commune.

M. le Maire : Toutes les semaines, j'ai un rapport qui précise où ils sont intervenus. Certaines semaines, il y a 2 lignes et d'autres avec 7 ou 8 lignes.

M. Gilbert LETENNEUR : Ils disent ce qu'ils font en commission de sécurité quand ils viennent.

M. le Maire : Oui mais comme Corinne ne sait pas.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je n'y suis pas.

M. le Maire : Un conseiller ou une conseillère peut poser des questions.

M. Jean-François BOURGOIN : Si Nadine, dans le compte rendu on a parlé l'autre jour de ce que fait la police municipale.

Mme Nadine PAUL : Je parle du compte rendu de la police, qu'on n'a pas les chiffres de la police municipale.

M. Jean-François BOURGOIN : Verbalement, il les donne quand il vient. Il fait des commentaires.

Mme Nadine PAUL : D'accord mais un rapport hebdomadaire, on n'est jamais tenu au courant.

M. le Maire : C'est confidentiel.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Quand les travaux place Bihorel vont-ils finir ? Je suis maman d'un enfant qui prend le car pour aller au lycée et les enfants, pour être protégés, se mettent dans la petite cour qui est presque en face de la boulangerie, pour être protégés puisqu'ils ne peuvent pas s'installer où doit s'arrêter le car.

M. le Maire : Je ne vois pas la relation entre l'arrêt de car et la boulangerie.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Comme il y a toujours les travaux à cet endroit.

M. le Maire : Là où il y a boulangerie, tu parles de l'arrêt de car ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Comme les enfants ne peuvent pas s'installer là où ils doivent s'installer pour attendre le car, ils s'installent là où il y a la boulangerie, dans la rue Pasteur. Tu as une petite courette de maison...

M. Gilbert LETENNEUR : Il n'y a pas d'arrêt de car là.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il n'y a pas d'arrêt de car mais les enfants s'installent là pour être en sécurité parce qu'ils ne peuvent pas se mettre là où ils devraient.

M. le Maire : Je vais te répondre pour l'histoire, moi aussi j'aimerais bien savoir quand les travaux vont se finir. Ce sont des travaux qui étaient prévus sur un mois et demi, il faut savoir que nous ne sommes pas maître d'ouvrage, c'est ENEDIS. Je pense qu'ils ont pris un marché au plus bas prix mais ils en ont pour leur argent et je ne sais même pas quand cela sera terminé. Ils sont revenus cette semaine pour la finition des bitumes de surface, leur façon de s'y prendre va encore durer je ne sais pas combien de temps, c'est très mal parti. Toutes les semaines je téléphone aux responsables d'ENEDIS, ils ne savent pas comment s'en sortir. Moi le premier, je le regrette parce que d'un mois et demi, on va passer à 3 mois et je ne suis pas sûr qu'ils seront finis.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Même quasiment à 4 mois. C'est dangereux pour les enfants, pour les voitures parce qu'on se déporte, c'est mal fléché en plus.

M. le Maire : Au niveau sécurité, c'est très mal vu, mal pensé. Sans arrêt j'ai été obligé de leur dire de mettre de l'alternat dès mardi dernier, ils bouchaient tout le carrefour dans la ligne droite de la rue Pasteur sans alternat, c'était un vrai bazar.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Dans le virage juste avant, c'était une catastrophe. Vous avez un car ou un camion qui arrive, tout est bouché.

M. le Maire : Oui mais je te dis que je ne sais pas quand cela sera terminé.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et ce n'est pas signalé avant. Quand vous arrivez et qu'ils sont en train de travailler, si le feu n'est pas enclenché de l'autre côté en alternance, tout le monde arrive à fond.

M. le Maire : C'est obligé de bouchonner, c'est certain.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Pour les enfants, c'est très dangereux.

M. le Maire : Je suis le premier navré.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ensuite vous avez les voitures qui se déportent, en plus le remblai est défoncé à certains endroits.

M. le Maire : Ils sont en train de le refaire mais c'est mal parti aussi, je ne comprends pas, pour les travaux de voirie, normalement on décaisse et on fait le bitume au fur et à mesure. Là, ils sont en train de tout décaisser et si on a un peu de pluie ou de neige, ça va encore être un chantier qui ne va pas se finir pour la fin de l'année, c'est très mal parti. Pratiquement tous les jours je téléphone au responsable qui me dit qu'il est responsable mais qu'il n'a pas que ce chantier. Ce sont quand même les maîtres d'ouvrage.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et ça va nous coûter combien ?

M. le Maire : On ne paye rien, heureusement d'ailleurs.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Par contre le fait que le chantier était prévu pour une certaine durée et que ça va être beaucoup plus long que prévu, on peut peut-être demander un dédommagement ?

M. le Maire : Ce n'est pas nous qui payons. C'est ENEDIS qui se débrouille avec son client. Je m'en occupe pour essayer à tout prix de travailler en sécurité mais ce n'est pas le cas tous les jours.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Lundi, vu la pluie et la boue qu'on va avoir, ça va engendrer plus de boue, plus de trous à certains endroits, ça va être dangereux pour tout le monde et pas seulement pour les enfants.

M. le Maire : Je voudrais que cela se termine le plus tôt possible mais je vois mal, ils promettaient que ça allait se finir rapidement mais la semaine, vu le travail qu'ils ont fait, je suis certain qu'on va à la catastrophe encore une fois. Là, je voir auprès de la Direction d'ENEDIS parce que ça commence à bien faire. Je suis le premier navré que ça se passe mal.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce qui est important dans ce que dit Corinne, c'est vrai que lundi, c'est là peut-être qu'il faut faire venir la police municipale parce que lundi soir, intelligemment ils avaient mis le feu de chantier à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Anatole France, le bordel qu'il y avait. D'un côté, il y avait 2 gros camions – parce qu'en plus ils laissent leurs camions sur le bord – donc les bus ne pouvaient pas passer, lundi soir, c'était une pagaille pas possible parce qu'ils avaient mal placé leur feu de chantier. Il suffisait de le déplacer pour solutionner le problème.

M. le Maire : Tous les jours, je passe pour leur dire mais dès qu'ils avancent dans le chantier, ils ne savent pas négocier ce passage, arrêter ou pas les véhicules.

M. Jean-François BOURGOIN : Là, on a intérêt à le signaler à la police municipale et qu'ils interviennent en leur disant de ne pas mettre leur feu n'importe où.

M. le Maire : Je l'ai encore dit ce matin à la police municipale, ils sont passés cet après-midi, je les ai vus mais ils n'étaient pas là après. Ils sont partis, ils n'étaient plus là.

M. Gilbert LETENNEUR : Ils étaient à 3 dans la cour de la Sogetram, ils n'ont rien fait.

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui allais tenir le parapluie. Encore une preuve que ce sont des rigolos, j'en suis conscient.

M. Gilbert LETENNEUR : Je les ai même engueulés et tu sais pourquoi ? Ils faisaient du feu.

M. le Maire : Ils avaient froid.

M. Gilbert LETENNEUR : Je leur ai dit d'éteindre le feu tout de suite sinon j'appelle la police municipale. Ils l'ont éteint tout de suite.

M. le Maire : Aujourd'hui, je ne les ai pas vus sur le chantier, encore une journée perdue.

M. Gilbert GENESTE : Je vais revenir sur le rallye plaines et vallées. Quand les chemins vont-ils être mis en état ?

M. Thierry MARTIN : Au printemps, au mois de mars. Là, c'est tellement mouillé qu'ils ne peuvent rien faire.

M. Gilbert GENESTE : Qui va surveiller qu'ils vont le faire ?

M. le Maire : Nous bien sûr.

M. Gilbert GENESTE : Oui mais toi, qui ?

M. le Maire : Vu le chantier qu'ils ont laissé, je pense que ça va se voir quand ils vont intervenir. Ils ne vont pas passer 15 minutes, ce n'est pas possible.

M. Gilbert GENESTE : Non mais est-ce qu'ils vont le faire ?

M. le Maire : C'est ce qu'ils nous ont promis, ce n'est pas la peine d'y aller en ce moment, ils nous ont dit au printemps. C'est le délai qu'on peut donner, malheureusement on peut le déplorer parce que c'était certain que cela endommage les chemins.

M. Gilbert GENESTE : C'est vous qui êtes en relation avec eux.

M. le Maire : Oui.

M. Gilbert GENESTE : C'est à vous de les surveiller et de les relancer. Si on ne les relance pas, je ne suis pas persuadé qu'ils vont le faire.

M. le Maire : Ils le promettent.

M. Daniel DOUARD : Ils ont des sponsors.

M. le Maire : On y veillera.

M. Daniel DOUARD : Des sponsors, entre autres Eurovia, mais on a connu les années précédentes et effectivement cela doit être surveillé.

M. Thierry MARTIN : Il y a 10 ans.

M. Daniel DOUARD : 13 ans et effectivement les communes, un peu partout, ça a été le chantier comme chez nous, dans toutes les voies des petites communes, ça s'est mal passé parce qu'il y a eu la neige, la pluie juste au moment du plaines et vallées. C'est peut-être agréable pour les visiteurs qui voient du spectacle, les voitures partir mais ce n'est pas agréable au vu du résultat ensuite.

M. Gilbert GENESTE : L'essentiel est qu'ils remettent en état.

M. le Maire : Là, cette année, il y a du boulot.

M. Daniel DOUARD : Oui et je te dis, ils ont des sponsors, ils ont des sommes d'argent qui sont rentrées, ils ont eu des subventions de l'Agglo, je pense qu'il va falloir qu'ils prennent cet argent pour refaire les routes.

M. Gilbert GENESTE : Serait-il possible d'exiger qu'ils préviennent les riverains des routes fermées ?

M. le Maire : Ne t'inquiète pas, je me suis plaint auprès de la mairie de LA COUTURE BOUSSEY qui est bien placée et j'ai appelé le vice-président, les déviations des départementales, c'est lamentable ce qui s'est passé. Ils ont mis des panneaux sans annoncer les déviations, tu tombais dedans à tous les coups et tu n'avais plus qu'à faire demi-tour quand tu le pouvais.

M. Daniel DOUARD : Tout le plateau, c'était pareil.

M. le Maire : Partout pareil, ils ont fermé des départementales sans même avertir les communes. Tu arrivais en bas de Garennes, la déchetterie était fermée, c'était bouclé. Villeneuve, ils te laissaient monter mais en haut, c'était bouclé. Partout, il n'y avait pas de déviation prévue à grande échelle. C'est lamentable et pas de communication.

M. Daniel DOUARD : La préfecture aurait dû l'exiger, c'était leur devoir, organiser un rallye n'est pas n'importe quoi, la préfecture a peut-être manqué à son devoir. C'est vrai que c'étaient des routes départementales en grande partie, il y a des voies communales mais aussi des routes départementales qui étaient coupées sans déviation comme tu viens de le dire et un peu partout dans le plateau. J'ai rencontré mes collègues à l'Agglo, ils sont tous un peu pareils. Il y a des chemins qui faisaient 3 m de large normalement et ils sont arrivés à 35 m de large après le passage des véhicules. Sur ces chemins-là, ils ont des assurances et ils vont payer les dégâts dans les terres agricoles, chez les riverains mais pour les voies communales, ils doivent les remettre en état comme tu viens de le dire.

Mme Nadine PAUL : En introduction, je voudrais dire parce que souvent ça m'est reproché, ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que je critique systématiquement dans les questions diverses, c'est simplement parce que les Garennais, certains ou certaines, me demandent de poser des questions auxquelles ils n'ont pas forcément de réponse. Je reviens sur le premier dossier qui est le dossier du 27 de la rue Pasteur, le dossier de la famille FOVIAUX dont on parle depuis je ne sais plus combien de temps. Pourquoi les 2 dernières réunions où il y avait, je ne dirais pas confrontation mais avec les assurances et les experts pour savoir ce qu'on pouvait faire et ce qu'il en était, pourquoi la mairie n'était pas présente ?

M. Thierry MARTIN : Si, j'y étais.

Mme Nadine PAUL : Le 13 septembre, tu n'as pas été noté. Le 29 octobre, tu y étais ?

M. le Maire : À chaque fois, il y avait un représentant de la commune.

M. Thierry MARTIN : Oui, j'étais avec M. FOVIAUX et l'assurance.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas mentionné et Mme FOVIAUX m'a dit qu'il n'y avait personne de la mairie.

M. le Maire : La première fois, c'est moi qui suis allé et la 2^{ème} fois, c'est Thierry.

M. Thierry MARTIN : Tu pourras leur demander.

Mme Nadine PAUL : Ils m'ont dit qu'il n'y avait personne de la mairie.

M. Thierry MARTIN : Tu pourras le leur demander.

Mme Nadine PAUL : Et ça a donné quoi ?

M. Thierry MARTIN : C'était les assurances entre elles.

M. le Maire : On a aucun retour sur le résultat des assurances.

Mme Nadine PAUL : Donc on ne sait toujours pas, il n'y a rien de prévu.

M. le Maire : Et au niveau de EPN, rien n'est décidé encore, nous sommes retenus dans le schéma directeur d'assainissement.

Mme Nadine PAUL : Parce qu'a priori comme il n'y avait personne de la mairie, les experts de l'EPN et du département ont dit que ce n'était pas eux, la mairie ne pouvait pas dire que c'était de la faute de l'EPN ou du département et du coup la synthèse était que finalement tout le monde se rejette la balle. J'ai le rapport, tu n'es pas mentionné comme présent.

M. Thierry MARTIN : Quand j'y suis allé, il n'y avait que l'assurance de la commune et l'assurance de M. FOVIAUX.

Mme Nadine PAUL : On parle bien du 29 octobre à 14h45 ?

M. Thierry MARTIN : Les dates, je ne sais plus et après on avait un rendez-vous à la mairie

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas par hasard que je te parle de cette date, c'était l'avant-veille de la Toussaint.

M. Thierry MARTIN : Il faut que je regarde sur mon portable.

Mme Nadine PAUL : J'ai le compte rendu qui dit que comme il n'y avait personne.

M. Thierry MARTIN : C'était quand ?

Mme Nadine PAUL : Le 29 octobre à 14h45. La mairie est convoquée et il y a marqué « personne de la mairie ».

M. Thierry MARTIN : Moi, je n'ai rien le 29 octobre.

Mme Nadine PAUL : Bref, je voulais demander pourquoi il n'y avait personne parce que du coup s'il n'y avait personne de la mairie, effectivement c'était facile pour les experts du département et de EPN de dire qu'ils n'étaient pas responsables. On lit au fil des rendez-vous que la chaussée est de la responsabilité du département, les trottoirs sont de la responsabilité de la commune, l'entretien et l'assainissement sont à la charge de EPN.

Il y a tout l'historique et la fin est que comme il n'y avait personne de la mairie ce jour-là, la conclusion était facile pour EPN et le département. Comme il n'y avait personne et que personne ne s'inquiète de savoir ce que ça a donné, je ne te mets pas en cause Thierry, je dis juste qu'à un moment donné, il faut se mettre à la place de M. et Mme FOVIAUX.

M. le Maire : Nadine, nous, on a demandé un compte rendu qu'on n'a pas eu.

Mme Nadine PAUL : Peut-être que comme vous n'étiez pas présents, ils ne vous l'ont pas envoyé.

M. le Maire : On est quand même partie prenante dans l'affaire, on suit le sujet mais on n'a pas de retour.

Mme Nadine PAUL : Dans ce cas, rapprochez-vous de Monsieur et Madame FOVIAUX.

M. le Maire : Il faut quand même que ce soit pris en compte par EPN.

Mme Nadine PAUL : Il y a eu 3 réunions en juillet, septembre et octobre où il y a tout le monde et les 2 dernières réunions, il n'y a pas la mairie de Garennes.

M. le Maire : Pourtant...

Mme Nadine PAUL : Les comptes-rendus officiels peuvent être faux car a priori tout le monde...

M. le Maire : On a demandé le dernier compte rendu de fin octobre.

Mme Nadine PAUL : À un moment donné, il faut alors s'occuper des FOVIAUX. Comme je l'ai déjà dit une fois, peut-être se déplacer si c'est nécessaire, on ne peut pas être absent et ne pas représenter les administrés, on est tous conscients des difficultés qu'ils rencontrent. Il faut prendre ses responsabilités et quand il y a une réunion, il faut y aller. Si on ne veut pas y aller, vous êtes suffisamment d'élus.

M. Thierry MARTIN : J'y suis allé le 13 septembre.

Mme Nadine PAUL : Et le 29 octobre ? La réunion importante est celle du 29 octobre, c'est au cours de celle-là qu'ils ont conclu.

M. Thierry MARTIN : Le 29 octobre, non, je n'ai rien.

Mme Nadine PAUL : Thierry, tu n'es pas obligé d'y être à chaque fois mais pourquoi il n'y a personne de la mairie ?

M. le Maire : Je suis certain que quelqu'un y est allé.

M. Thierry MARTIN : Oui.

Mme Nadine PAUL : Vérifiez.

Mme Nadine PAUL : Allez chez Emmanuel FOVIAUX car il nous a dit qu'il n'y avait personne de la mairie, je ne pense pas qu'il ment, il est plutôt désespéré de voir que la mairie ne vient pas à ce dernier rendez-vous au cours duquel une décision devait être prise.

M. le Maire : Tu n'y es pas allé au mois d'octobre ?

M. Thierry MARTIN : Je ne sais plus.

Mme Nadine PAUL : Tu dois t'en rappeler parce qu'il y avait EPN, le département et les assureurs.

M. Thierry MARTIN : Après on est allé à la mairie.

M. le Maire : Oui la première mais la 2^{ème} ?

M. Jean-François BOURGOIN : Ce jour-là, il nous a bien dit, le jour où il y avait les experts, il n'y avait personne, il a dit c'est ennuyeux, il y avait un expert qui n'aura pas de contradicteur. Il nous a dit aussi que maintenant ça gêne ses 2 autres voisins qui ont le même problème que lui, de chaque côté, ça gagne aussi chez les voisins.

M. le Maire : C'est sûr, on a de plus en plus de pluies comme ça.

M. Jean-François BOURGOIN : Et lui précise bien que c'est depuis que le trottoir a été refait en 2016 qu'ils ont ces problèmes.

Mme Nadine PAUL : C'est marqué dans la conclusion.

M. le Maire : C'est certain, on en est bien conscients mais on ne touche pas au schéma directeur des eaux pluviales, c'est une compétence de EPN.

Mme Nadine PAUL : Ce qui est compliqué, c'est que sur les comptes-rendus est indiqué que l'assainissement en traverse et les trottoirs de la rue Pasteur ont été réalisés par la commune en 2014, depuis cette date, l'assuré et son voisin proche notent la formation de piscines d'eau. La commune est donc bien mise en cause, il faut y aller. La conclusion est qu'évidemment EPN et le département étaient sur place et ils ont dit que ce n'était pas de leur ressort. Aujourd'hui on est au conseil, on va arriver en 2025, il n'y aura toujours rien de fait.

M. Thierry MARTIN : J'appellerai M. FOVIAUX demain.

Mme Nadine PAUL : Très bien, merci.

M. le Maire : Je suis bien conscient que c'est une gêne pour lui et ses 2 voisins, si rien n'est fait pour évacuer ces eaux, ils seront toujours embêtés. Il faut que ce soit bien pris en compte par EPN.

Mme Nadine PAUL : On en est tout conscients mais j'ai juste l'impression que ça fait 10 fois qu'on en parle, les travaux datent de 2014, ça fait 10 ans, 10 ans que c'est compliqué pour la vie et qu'en plus ils ne peuvent pas vendre leur maison, rien faire. À un moment donné, quand on est convoqué, qu'on a 3 adjoints, un conseiller délégué et des élus, sur un rendez-vous aussi important, sur un dossier sur lequel on est concerné, on y va. Je voudrais parler de ce qui s'est passé rue du Dr Roux et sur la sécurité de cette rue. C'est un sujet qu'on a évoqué depuis des années, on en parle régulièrement et notamment lors de la dernière commission sécurité.

Un accident est survenu et je me souviens très bien vous avoir dit, en commission sécurité, la police municipale était présente, on a évoqué des solutions que vous n'avez pas retenues, que même la police municipale avait proposées, vous ne les avez pas retenues et je me souviens bien avoir dit une phrase que je regrette vivement, j'ai dit « est-ce que vous attendez que survienne un accident pour faire quelque chose ».

Un accident est survenu heureusement sans trop de gravité, c'est-à-dire que 2 collégiens ont été percutés par une camionnette à 17h30 en pleine semaine à la hauteur du 22 rue Pasteur et évidemment à l'endroit où le lampadaire ne fonctionnait pas ce soir-là, c'était dans le noir, ça aurait pu être beaucoup plus grave. Un adolescent a été blessé au coude. La camionnette s'est arrêtée, il n'y a pas de problème à ce sujet. On a proposé des choses et notamment des chicanes pour d'une part faire ralentir les véhicules et d'autre part trouver des moyens de faire des bouts de trottoirs. Des réflexions sont à mener, on a proposé quelque chose, je l'ai amené ce soir parce qu'on ne fait pas que critiquer, on travaille surtout à trouver, notre équipe avait fait, il y a 3 ans, cette proposition, elle avait reconstitué complètement la rue du Dr Roux avec des possibilités de chicanes, c'est du vrai travail. Si les Garennais veulent se rapprocher de nous, on pourra leur montrer.

Je voudrais savoir quand allez-vous prendre conscience que cette rue est dangereuse ? Qu'il y a énormément de jeunes qui rejoignent la place Bihorel. Là, c'étaient des adolescents mais 30 m derrière il y avait des enfants beaucoup plus jeunes, beaucoup plus petits, l'accident aurait pu être terrible. Je réitère ma question, on n'a pas le droit d'évoquer ce qui est dit en commission mais je me rappelle une proposition qui émanait de la police municipale, je pense que cette proposition était vraiment très positive, vous n'avez pas voulu la suivre.

Je vous demande ce que vous comptez faire pour assurer la sécurité des piétons rue du Dr Roux.

M. le Maire : Tout le monde en a entendu parler, je regrette que soit survenu cet accident. Je sais aussi que cette rue est dangereuse pour les piétons, on l'a évoqué, malheureusement ce n'est pas récent. Je ne veux pas dégager ma responsabilité dans l'affaire, je cet accident mais malheureusement il est vrai que ça peut arriver tous les jours. Il faut que vous sachiez que c'est une voie intercommunale, tous les projets d'aménagement ressortent, à notre demande, vers l'EPN. À l'issue de nombreuses réunions de la commission sécurité et en présence des agents de service des travaux neufs de EPN, on a demandé de réaliser un comptage de véhicules. Ce comptage a eu lieu en mars 2023, il a démontré que ça ne roulait pas si vite que ça mais que ça ne protège pas les piétons, je te l'accorde. Concernant le trafic journalier, à peu près 800 véhicules passent tous les jours, c'est déjà pas mal pour une petite rue comme celle-là.

À l'issue de cette étude, il en ressort que ce n'est pas la vitesse mais il faut faire, comme vous le proposiez, des aménagements. Lors d'une réunion, fin 2^{ème} semestre 2023, au cours de laquelle vous étiez présents, la voirie de EPN nous a présenté ce projet pour sécuriser les piétons. Le 25 avril, ne voyant rien venir, j'ai relancé Monsieur le président de EPN qui, malheureusement, ne m'a pas encore répondu. Lors de la réunion de la commission du 24 octobre dernier, j'en ai reparlé, il est tout surpris que le service ne nous ait pas répondu. Il est vrai que tous les jours peut survenir un accident, je vais encore appuyer, il faut qu'ils viennent nous voir.

Mme Nadine PAUL : Il y a 2 solutions, il y a ce qu'avait proposé la police municipale que vous n'avez pas voulu suivre, on peut faire des tests. Ils ont suggéré, à cette commission du 24 octobre, de trouver quelque chose pour pallier l'attente d'une réponse d'EPN en installant des chicanes provisoires mobiles pour voir ce que ça donne. Il y a aussi peut-être la possibilité de déplacer des éclairages de quelques mètres permettant de mettre des trottoirs. Il faut repenser la rue dans sa globalité.

M. le Maire : Il faut repenser le profil de la rue.

Mme Nadine PAUL : Jean-Pierre, on a eu un accident, on arrive dans l'hiver.

M. le Maire : Je sais, j'en suis le premier navré et je pense qu'il faut qu'on fasse quelque chose.

Mme Nadine PAUL : C'est pour ça que je demande officiellement de ne pas attendre EPN. Concernant ce dossier, j'ai eu l'origine des demandes qui ont été faites et de l'étude, ça remonte à 2012, 13, 14. Est-ce qu'un jour on peut arrêter d'attendre que EPN fasse quelque chose et privilégier la sécurité des Garennais ? La lumière n'est pas bonne, on peut mettre des trottoirs et si on déplace certains éclairages et des chicanes mobiles, empruntons-les à La Couture-Boussey, ils en ont, ils peuvent nous les prêter et on fait un test et on voit ce que ça donne. Au moins on essaie de faire quelque chose.

M. le Maire : Nous n'avons pas la compétence. Je regrette, le jour où on mettra des chicanes.

Mme Nadine PAUL : La police municipale t'a proposé un projet.

M. le Maire : Le jour où on mettra des chicanes de notre responsabilité, on ne sera pas couverts.

Mme Nadine PAUL : La police municipale a alors dit n'importe quoi. Tout le monde dit toujours n'importe quoi.

M. le Maire : Non pas n'importe quoi.

Mme Nadine PAUL : Il a dit qu'on pouvait le faire provisoirement en mettant des chicanes mobiles.

M. le Maire : Avec l'appui malheureusement d'EPN qui a la compétence.

Mme Nadine PAUL : On ne parle pas des chicanes définitives. Les chicanes mobiles, c'est ce qui est mis lors d'une fête de village pour protéger les gens et empêcher les voitures d'y aller. S'il l'a proposé, j'imagine qu'il ne va pas dire quelque chose qui est interdit. Même si la police s'y met, effectivement c'est compliqué.

M. le Maire : Je te dis que tes propos ne sont pas lettres mortes, non, l'accident est regrettable. Mardi à la conférence des maires, j'ai rencontré le président de EPN et je lui ai dit qu'il fallait bouger. J'espère qu'il a compris et qu'on va avoir quelque chose. Je veux bien qu'on se réunisse mais comment allez-vous les poser ? Le projet doit être validé par l'agglomération.

Mme Nadine PAUL : C'est rigolo parce que déjà d'une part il y a eu un accident, je te rappelle la scène parce que je l'ai étant donné que je connais les personnes, pas les 2 adolescents mais les enfants qui étaient juste derrière. À 30 m, il y avait 2 enfants qui n'étaient pas plus hauts que ça, l'accident aurait pu être beaucoup plus terrible et ce soir, tu nous aurais dit quoi ? Donc oui, réunissons-nous très rapidement pour trouver une solution. On a fait des propositions, arrêtons de nous chicaner parce que c'est nous qui proposons des choses. La sécurité des gens passe bien en priorité par rapport au reste.

M. le Maire : J'enregistre, ne t'inquiète pas, on va faire une commission sécurité sur le terrain.

Mme Nadine PAUL : Justement dans la presse aujourd'hui, est paru un article sur le même cas de figure d'une commune en Seine-Maritime, c'est exactement le même cas avec 900 passages de voitures par jour.

M. le Maire : Un accident a eu lieu là-bas ?

Mme Nadine PAUL : Non mais justement les riverains s'inquiètent.

M. le Maire : Il ne faut pas attendre un accident pour faire un article dans la presse, je suis d'accord avec toi.

Mme Nadine PAUL : Justement les gens appréhendent en amont, ils n'attendent pas la survenue d'un accident, ce que je ne souhaite pas non plus. Donc réunissons-nous très vite.

M. Daniel DOUARD : On est d'accord sur le principe que tu viens d'évoquer. Ce qui me gêne un peu, c'est que tu dis qu'on refuse tout ce que vous proposez mais Jean-François est témoin que nous avons essayé de voir ce qu'on pouvait faire dans cette rue, on n'a pas du tout oublié d'étudier le sujet. N'est-ce pas Jean-François ?

M. Jean-François BOURGOIN : Tout à fait mais par rapport à ce que dit Nadine qui est tout à fait juste, je pense que compte tenu que c'est le responsable de la police qui l'a proposé en commission sécurité, on peut peut-être mettre provisoirement les chicanes et on prévient EPN que c'est provisoire, sinon on n'avance pas du tout.

M. le Maire : On est d'accord.

M. Jean-François BOURGOIN : Regarde les chantiers, ils ont mis 4 barrières depuis 2 mois, ils ont demandé l'autorisation à personne, eh bien faisons pareil.

M. le Maire : Si, ils ont demandé à la voirie mais ce n'est pas complémentaire.

M. Daniel DOUARD : Le problème de la rue concerne les usagers piétons, il n'y a pas de trottoir, c'est vraiment très difficile. On avait envisagé, vous avez totalement réfuté ce qu'on avait mis, de faire une bande de piétons sur un côté. Ça a été une idée qui n'était pas bonne pour vous. Il ne faut pas dire qu'on n'avait rien envisagé, ça me gêne.

Mme Nadine PAUL : On n'a pas refusé ça, on a refusé parce que vous adossiez à ça le 20 km/h sur 800 m de rue.

M. Daniel DOUARD : C'est vrai

Mme Nadine PAUL : On ne l'a pas refusé comme ça, c'est parce que vous vouliez faire une bande avec une circulation à 20 km/h. Je vous ai demandé, sur 800 m, qui roulerait à 20 km/h ? Ce débat a duré pratiquement un an, période durant laquelle on n'a pas avancé parce que vous étiez arc-boutés sur les 20 km/h sur 800 m. Quand je suis tous les élus qui descendent le chemin de la Couture, qui sont devant moi et roulent à plus de 50 km/h, je ne vois pas comment, sur 800 m, on peut rouler à 20 km/h. C'est sûr qu'on a refusé cela.

M. Daniel DOUARD : Il ne faut pas oublier de le dire quand même, on a travaillé sur le sujet pour essayer de trouver des solutions.

Mme Nadine PAUL : Vous avez refusé totalement les chicanes, tout le temps.

M. Daniel DOUARD : On n'a pas refusé les chicanes, on a reporté en disant qu'on allait aller voir ce que propose EPN. Malheureusement ils n'ont rien proposé et je le regrette et on avait proposé à EPN de faire un programme de travaux. Le programme de travaux d'EPN correspondait un peu à l'idée que nous avions, c'est-à-dire protéger les piétons par une bande. Ils se sont dit « ils ne veulent pas de ça, qu'ils se débrouillent », je l'ai bien compris.

Mme Nadine PAUL : On n'a vraiment pas de chance avec EPN quand on propose des choses, c'est incroyable. C'est vraiment du clientélisme.

M. Daniel DOUARD : C'est parce qu'on ne fait pas tout à fait ce qui est fait dans d'autres communes où ils le font et où ça marche. J'ai été voir à la Bonneville-sur-Iton, ça a été fait et ça fonctionne pour protéger les gens sauf que nous, on ne veut pas, on a des idées un peu meilleures. Effectivement on va essayer autre chose.

Mme Nadine PAUL : C'est sûr parce que 10 ans sans rien faire avec des accidents, ce n'est pas le premier, j'ai la liste des précédents accidents, ce n'est pas le premier, plusieurs sont survenus auparavant. Ça fait 10 ans qu'on ne prend pas la sécurité des gens – et notamment des jeunes – en compte.

Je voudrais revenir sur ce qui s'est passé rue des Roses, tout le monde est au courant, la coupure d'électricité qui a eu lieu, j'ai été prévenue à 23h30 et j'ai alors échangé avec toi.

M. le Maire : 23h40 exactement.

Mme Nadine PAUL : En effet. La moitié de la rue a récupéré l'électricité le lendemain vers 12h30 et l'autre moitié l'a récupérée vers 17h00. Pourquoi n'avons-nous toujours pas de téléphone d'astreinte à la mairie ?

M. le Maire : Vu ton intervention et comment c'est interprété, je pense que...

Mme Nadine PAUL : J'ai bien dit que mes interventions ont lieu à la suite de demandes de Garennais.

M. le Maire : Oui bien sûr, il n'y a pas de problème, on sait que tous les Garennais et Garennaises sont prêts à t'appeler pour un peu n'importe quoi. Là, ce n'est pas du n'importe quoi, premièrement j'ai été un des premiers touchés. Dans le quart d'heure qui a suivi, j'ai été averti par ENEDIS qu'il y avait un poteau d'endommagé et 10 minutes plus tard j'ai vu les gyrophares des véhicules des agents qui sont venus sur place. Ensuite je ne sais pas, une panne d'électricité à cette heure-là est dommage mais il est presque 23h00, on est tous à l'intérieur, je pense que pour la majorité c'est l'heure de se coucher. Comme j'ai su qu'ils ne répareraient pas avant midi le lendemain, j'ai été averti tout de suite que la panne ne sera pas rétablie avant.

Mme Nadine PAUL : En effet, tu m'as prévenue tout de suite.

M. le Maire : Il y avait 54 foyers qui n'avaient pas d'électricité, je n'ai pas vu une panique comme tu as indiqué sur les réseaux sociaux, amener des couvertures et autres, bien sûr, qui en a bénéficié ? C'est celle qui t'a appelée. Je n'ai pas vu de personnes dans la rue venir crier au scandale.

Mme Nadine PAUL : Ce qui est bien, c'est que les gens t'entendent.

M. le Maire : Oui mais il faudrait aussi que tu rappelles le contexte. Tu as choisi cette communication, tu as foutu un bazar sur les réseaux sociaux.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas moi qui ai mis les posts.

M. le Maire : Tu y as bien participé.

Mme Nadine PAUL : J'ai répondu aux gens.

M. le Maire : Mais bien sûr mais quand je vois ça, c'est vraiment du clientélisme pour les prochaines élections.

Mme Nadine PAUL : Du clientélisme ? Je ne connais même pas les gens.

M. le Maire : Mais tiens, tu nous prends pour des rigolos ? Quand tu es venue, ce n'était pas n'importe qui qui t'a appelée.

Mme Nadine PAUL : C'était qui ?

M. le Maire : Ne t'inquiète pas, je sais et après on a quand même reçu des messages.

Mme Nadine PAUL : Je ne connaissais même pas les gens.

M. le Maire : C'est du cinéma que vous avez fait avec vos couvertures. Donc je ne répondrai pas dans les détails et l'histoire de ton truc de mairie, pour l'instant il n'y a personne en mairie le samedi, ni le dimanche. Une coupure d'électricité localisée comme c'était le cas et prise en compte par ENEDIS, je ne vois pas ce qu'on peut faire.

Mme Nadine PAUL : Alors si je peux en placer une avant que tu me coupes la parole.

M. le Maire : Oui, tu sais, tu peux y aller.

Mme Nadine PAUL : On était quand même le week-end le plus neigeux et le plus froid. Il y a des bébés et des enfants dans ce logement, des personnes âgées, également des personnes sous respirateur. En ça..

M. le Maire : Je t'arrête parce qu'il n'y a pas de personnes sous respirateur dans ce quartier.

Mme Nadine PAUL : Il n'y a pas un Monsieur.

M. le Maire : Non, je regrette, c'est encore des faits sociaux, vas-y.

Mme Nadine PAUL : Qu'est-ce que ça veut dire des faits sociaux ?

M. le Maire : Il faut que tu parles de choses et d'autres comme ça, ce n'est pas vrai. J'ai eu confirmation par ENEDIS qu'il n'y avait personne sous respirateur dans le quartier.

Mme Nadine PAUL : D'accord, il n'y avait personne, je te trouve vraiment très agressif ce soir.

M. le Maire : Je suis obligé, vous me rendez agressif, la façon dont tu présentes les choses...

Mme Nadine PAUL : Je ne te parle pas agressivement.

M. le Maire : Alors tu te tais et c'est tout.

Mme Nadine PAUL : D'accord, on le notera.

M. le Maire : On peut noter.

Mme Nadine PAUL : Donc même s'il y a des enfants, c'était un week-end où il faisait très froid, je rappelle aux gens qu'il neigeait donc...

M. le Maire : Il a neigé avant.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Non, les températures...

M. le Maire : Même le dimanche, les températures étaient au-dessus de 16.

Mme Nadine PAUL : On parle de la nuit de vendredi à samedi mais ce n'est pas grave.

M. le Maire : Oui mais qu'est-ce que c'est ce cinéma des couvertures ? Qu'est-ce que ce cinéma ?

Mme Nadine PAUL : Bon d'accord, je dis aux Garennais que c'est ça, à Garennes et contrairement à d'autres communes, si vous avez un problème, que vous êtes obligés de dormir à 4 ou 5 dans le lit pour vous réchauffer la nuit.

M. le Maire : Ça vous est arrivé ça, il ne faut pas... Et vas-y, continue la campagne, vas-y, continue. Il ne faut pas vous essouffler surtout, allez-y.

Mme Nadine PAUL : De quoi tu parles ?

M. le Maire : Les choses que tu penses, c'est tout.

Mme Nadine PAUL : Tu es dans mon cerveau ?

M. le Maire : Je commence à te connaître.

Mme Nadine PAUL : Vas-y, continue. Donc je continue, les gens de la rue des Roses nous entendent, surtout ceux qui ont été concernés.

M. Gilbert LETENNEUR : inaudible.

M. le Maire : 2 personnes.

Mme Nadine PAUL : Gilbert, si tu as quelque chose à me dire, tu parles dans le micro et tu me le dis en face.

M. Gilbert LETENNEUR : Ouvrir un micro pour te parler ?

Mme Nadine PAUL : Eh bien dis le moi en face, vas-y.

M. Gilbert LETENNEUR : Je n'ai pas besoin de micro.

Mme Nadine PAUL : Plutôt que de bougonner, dis-moi en face ce que tu penses.

M. Gilbert LETENNEUR : Heureusement que tu es à Garennes sinon les gens de Garennes seraient perdus.

Mme Nadine PAUL : C'est sûr que par rapport à certains, c'est clair.

M. Daniel DOUARD : Ce qui m'inquiète, c'est que tu es descendue pour voir les gens qui t'avaient appelé, si j'ai bien compris, tu as amené des couvertures mais je n'ai pas tout suivi...

Mme Nadine PAUL : Non, je n'ai pas amené de couverture, ce sont les gens, vous lisez mal les réseaux sociaux.

M. Daniel DOUARD : Je ne les lis pas

Mme Nadine PAUL : Vous lisez très mal les réseaux sociaux.

M. Daniel DOUARD : Cela dit, il y avait 54 foyers, je pense que si on fait pour un, il faut faire pour tout le monde, il faut faire le tour de tout le monde et aller voir tout le monde.

Mme Nadine PAUL : Ne vous inquiétez pas, les gens étaient les uns chez les autres pour aller brancher leur téléphone.

M. Daniel DOUARD : Si j'ai bien compris, vous êtes allée voir tout le monde ?

Mme Nadine PAUL : Je ne suis pas allée voir tout le monde.

M. Daniel DOUARD : C'est bien parce que moi, j'en ai vu.

Mme Nadine PAUL : Vous, vous n'êtes allé voir personne.

M. Daniel DOUARD : J'ai vu un courrier qui est passé à la mairie, une lettre anonyme qui dit qu'effectivement vous êtes allée voir, ce n'est pas le maire qui le dit mais une lettre anonyme, envoyée par la poste, une lettre anonyme qui dit que vous êtes allée voir vos amis, ceux que vous voulez défendre.

Mme Nadine PAUL : C'est très facile de faire ça, on sait qui l'a envoyée.

M. Daniel DOUARD : Si vous savez qui c'est, moi, je ne sais pas mais je sais qu'elle dit quand même des choses, il n'y a pas que vous qui dites dans ce sens-là, il y a une lettre anonyme parce que quand on protège quelqu'un, on protège tout le monde ou rien.

Mme Nadine PAUL : J'ai vu des gens qui étaient regroupés mais s'il ne faut aller voir personne, je n'irai plus voir personne. On a voté un budget, l'an dernier et cette année, pour en cas de problème pouvoir prendre des logements d'urgence pour des gens qui seraient dans le besoin, voire récupérer des affaires etc., je pense que là, dans certains endroits on était en urgence.

M. Daniel DOUARD : C'était le cas ?

Mme Nadine PAUL : Si vous estimez qu'il n'y avait pas de cas, moi, je vous laisse...

M. Daniel DOUARD : Je connais d'autres pays...

Mme Nadine PAUL : Pourquoi le prenez-vous si mal ?

M. Daniel DOUARD : Je ne le prends pas mal mais...

M. le Maire : C'est du baratin ton affaire, arrête et c'est tout.

M. Daniel DOUARD : Non il y a des gens qui ont été 4 jours au nord du département, des gens que je connais qui sont restés 4 jours sans électricité.

Mme Nadine PAUL : Donc les gens n'ont pas à râler, ils n'ont pas à poser de questions, ils n'ont pas à demander d'aide à la mairie quand il se passe quelque chose.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas du tout ça, les gens qui...

M. le Maire : Mais qu'ils viennent me voir, c'est toujours toi, tu transfères des trucs.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Parce que tu n'es pas disponible.

Mme Nadine PAUL : Et pourquoi ?

M. le Maire : Parce que tu brodes bien.

M. Daniel DOUARD : Si les gens ont des besoins, ils savent nous trouver, ils savent où est la mairie.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Quand ça se passe la nuit, il n'y a personne. On connaît d'autres maires qui ont des téléphones toujours allumés, même la nuit.

M. le Maire : Et alors ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et alors tu peux répondre.

M. le Maire : Répondre à qui ? J'ai répondu, certains m'ont appelé et j'ai répondu. Là, tu parles de choses que tu ne connais même pas.

M. Daniel DOUARD : Le téléphone est allumé tout le temps.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ah tiens, c'est mon tour.

M. Daniel DOUARD : Je l'ai appelé, Jean-Pierre peut confirmer, il m'a dit « c'est devant chez moi, tu ne descends pas, je m'en occupe ».

M. le Maire : J'ai été appelé par la gendarmerie, j'étais bien au courant du problème mais faire du cinéma comme vous faites, ce n'est pas la peine.

Mme Nadine PAUL : Du cinéma ?

M. le Maire : Oui, on peut le dire.

Mme Nadine PAUL : S'il y a 54 foyers qui sont privés d'électricité, à un moment donné c'est bien aussi que le maire aille voir les gens pour les rassurer.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ils ont peut-être voté pour toi, ça fait partie de ta commune.

M. le Maire : Je connaissais la situation à la minute près. J'ai vu les gendarmes, les pompiers et ENEDIS.

Mme Nadine PAUL : Comment les gens ont su que l'électricité reviendrait le lendemain mais pas avant midi ? Par quels moyens pouvaient-ils le savoir ?

M. Daniel DOUARD : Tu as fait le nécessaire sur les réseaux sociaux.

Mme Nadine PAUL : Mais si je ne l'avais pas fait ?

M. le Maire : Merci, tu as bien communiqué.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais ce n'est pas à elle de communiquer c'est à toi.

M. le Maire : On arrête le cinéma-là.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Jean-Pierre, elle l'a fait mais c'est à toi de le faire, c'est toi qui es le maire.

M. le Maire : Mais bien sûr.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et alors, vous pouvez le faire tous les 2.

M. le Maire : Mais oui.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est ton taf, excuse-moi de le dire comme ça.

M. le Maire : C'était dans quel but ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Dans quel but ? Mais c'est ton taf de répondre aux appels des gens puisqu'ils étaient 54.

M. le Maire : Je suis sorti et j'ai répondu aux gens qui étaient autour de moi.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Tu leur as dit que ce serait rétabli que le lendemain mais pas avant midi ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : À tous ?

M. le Maire : Je n'ai pas fait le tour.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et pourquoi ?

M. Daniel DOUARD : Il aurait dû aller réveiller les gens pour leur dire ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Vous êtes en train de nous entraîner dans un sacré cinéma, voilà, je résume.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : Vu les températures, les gens étaient conscients que ça n'allait pas revenir tout de suite.

Mme Nadine PAUL : Oui mais la moindre des choses, si on a une info et qu'on sait que ça ne va pas revenir avant le lendemain, on fait passer l'info. On ne peut pas me reprocher d'aller faire passer l'info quand personne ne la fait passer, surtout qu'on sait d'où vient la panne. Ce sont les gens d'ENEDIS qui l'ont dit.

M. le Maire : Alors c'est quoi ?

Mme Nadine PAUL : Je ne sais pas.

M. le Maire : Donc c'est encore du baratin ce que tu racontes.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : C'est pour ça qu'il y a encore un problème aujourd'hui ? C'était dans panneau Pocket.

Mme Nadine PAUL : La commune n'est en rien responsable de ce qui s'est passé donc ce n'est pas un problème.

M. le Maire : La panne était imprévisible.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi tu me parles de baratin ?

M. le Maire : Tu es en train de nous dire que tu savais...

Mme Nadine PAUL : Comme j'étais sur place, j'ai entendu les gens d'ENEDIS nous dire que ce sont les changements de pompes à chaleur dans tous les logements sociaux qui ont fait que ça a sauté.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : C'est une supposition et non pas une confirmation.

Mme Nadine PAUL : On verra si c'est vrai ou pas.

M. le Maire : Ce n'est qu'une supposition.

Mme Nadine PAUL : En tout cas je n'ai pas inventé cette supposition, c'est ce que les personnes de chez ENEDIS ont dit. Les responsables mentent, la police ment, tout le monde ment, bref passons.

Ma dernière question concerne...

M. le Maire : Ça fait déjà 2 questions.

Mme Nadine PAUL : J'ai une procuration.

M. le Maire : C'est vrai malheureusement.

Mme Nadine PAUL : Tu as mal compté, ça fait 3 questions.
J'ai été mise en copie d'un mail pour la rue Pasteur, une pétition a été signée par les riverains de la rue Pasteur, tu ne l'as pas reçue ?

M. le Maire : À ce jour, je n'ai pas connaissance de cette pétition.

Mme Nadine PAUL : Tu es dans le mail.

M. le Maire : À quelle heure ça s'est passé ?

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas d'aujourd'hui.

M. le Maire : Alors là, première nouvelle. Ça m'étonnerait que ce soit envoyé directement sur mon adresse mail.

Mme Nadine PAUL : Je vais reprendre le mail, je l'ai imprimé, j'étais étonnée que tu n'en parles pas. Stationnement rue pasteur, c'est une pétition signée par les riverains, tu ne l'as pas eue ?

M. le Maire : Non. Bien sûr Mme PAUL l'a. Oui, ça t'exaspère mais moi aussi, ça m'exaspère de voir des choses pareilles.

M. Daniel DOUARD : Je ne l'ai pas vue en mairie.

M. le Maire : Non, ce n'est pas vrai.

Mme Nadine PAUL : Alors mairie de Garennes-sur-Eure, le 4 décembre à 9h56. Copie à la police municipale. Ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil et pourquoi je l'ai ? Je vais t'expliquer.

M. le Maire : Que concerne cette pétition ?

Mme Nadine PAUL : Attends, tu permets, tu dis que « Mme PAUL l'a », agressivement. Au dernier conseil, cette question a été posée sur ce qu'on fait rue Pasteur avec l'arrêt de car et le reste, on a demandé si les gens avaient le droit de se garer le long du trottoir, on en a parlé en commission sécurité parce que j'avais demandé de poser la question en commission sécurité. Comme le chef de la police municipale était là, il est intervenu et qu'est-ce qu'il a dit ? J'ai parlé de la personne qui avait posé cette question, il a dit « dites-lui de m'appeler ou je passerai la voir pour qu'on discute de la problématique de la rue Pasteur ». Ce qui a été fait, ils se sont vus et quand ils se sont vus, la police municipale a conseillé à cette personne de t'écrire et de me mettre en copie parce que c'était moi qui avais fait poser la question au conseil et à la commission.

M. le Maire : Je voudrais que tu arrives tout de suite, on ne connaît pas, tu parles, tu parles mais tu ne vas pas jusqu'au bout, qu'est-ce qu'ils nous reprochent ?

M. Gilbert GENESTE : Tu l'as agressée d'abord.

Mme Nadine PAUL : Je n'arrête pas de me faire agresser, c'est quand même incroyable. Je me fais l'écho des gens qui me posent des questions, je suis élue, je suis prête à prendre des coups mais ce qui me gêne c'est que ce soit fait par derrière et que ça soit, comme tu dis, en lettres anonymes ou sous des pseudos sur les réseaux sociaux, c'est beaucoup plus gênant parce que les gens n'ont pas suffisamment de caractère pour venir me parler en face. En tout cas, là, c'est juste parce que le policier lui a dit de me mettre en copie de ce qu'elle te demandait.

M. le Maire : Tu peux lire la pétition.

Mme Nadine PAUL : Je ne suis pas le maire.

M. le Maire : Elle ne m'est pas adressée.

« Le 21 novembre.

Par la présente, nous vous sollicitons pour avoir des places de stationnement et des chicanes rue Pasteur. En effet, le parking de la place Bihorel ne peut accueillir tous les résidents qui ont besoin d'une place de parking. Ainsi, ces marquages permettraient de faire ralentir les véhicules empruntant cette route, la vitesse est excessive et nous constatons qu'il y a un réel danger et un risque permanent de provoquer des accidents tant pour les piétons que pour les personnes qui rentrent leur véhicule dans leur jardin au garage, du moins pour ceux qui le peuvent. Les résidents de cette rue sont également en âge d'avoir des enfants, leur permis et un véhicule. Ce jour, un certain nombre de familles ont plus de 2 voitures et n'ont pas le choix que de stationner dans la rue.

Si ce n'est pas de la compétence de la mairie ou du maire de décider de la voirie, pouvez-vous le faire demander aux autorités compétentes ? Cela a été fait sur la commune d'Ivry-La-Bataille, rue de Garenes que nous empruntons, nous pouvons y voir que les véhicules circulent moins vite et que le code de la route est mieux respecté et sécurisé des citoyens.

Nous sommes certains que vous entendrez notre demande et l'agréez pour la sécurité et le bien de vos citoyens.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.... Salutations. »

Premièrement, je découvre ce texte, c'est certain, je pense que personne n'a vu cette pétition. Je pense qu'il faut décortiquer parce qu'il y a des choses, c'est la rue Pasteur.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je pense qu'il s'agit du bout de la rue Pasteur avec le bout de la place Bihorel. C'est la première question que j'ai abordée, le problème avec les travaux en plus de ça.

Mme Nadine PAUL : C'est en lien avec le dernier conseil sur le fait que les voitures stationnent ou pas le long du trottoir.

M. le Maire : Non, ce n'est pas la première partie de la rue Pasteur, c'est après le PMU.

Mme Nadine PAUL : C'est ce que je te dis, c'est en lien avec ce qu'on a évoqué au dernier conseil et pourquoi je suis en copie de ce mail ? Parce que...

M. le Maire : Franchement je ne me souviens pas de la demande de faire des places de parking sur ce bout de rue, c'est la première fois que j'en entends parler.

Mme Nadine PAUL : Je pense que la personne a dû voir le chef de la police municipale. La question du stationnement, qu'on a évoquée en conseil et en commission sécurité, sur ce bout de rue, j'avais dit au dernier conseil que oui, les voitures peuvent se garer le long du trottoir mais comme il n'y a pas de places de stationnement et que les voitures déboulent à toute vitesse, il y a déjà eu plusieurs accidents à cet endroit-là, des voitures qui ont été percutées. C'était le sujet, après il faut prendre contact aussi avec la police municipale.

M. le Maire : Je les vois tous les jours et je n'en ai pas entendu parler, je vous le dis sincèrement. Encore une chose qui arrive comme ça. Je ne l'enterre pas, lorsqu'on fera la réunion sécurité, ça sera évoqué. Je jure qu'on en parlera.

M. Daniel DOUARD : On a commencé à sécuriser l'autre partie de la rue Pasteur en faisant des stationnements devant la boulangerie comme demandé par la boulangère à l'époque et effectivement avec la police municipale, avec Jean-François, avec ceux qui étaient là, on a vu pourquoi en faire. Aujourd'hui, j'espère que ça rend service.

M. le Maire : Je me fais engueuler tous les jours par la boulangère avec ça.

M. Daniel DOUARD : Quand ils ont voulu le faire, les gars sont venus pour faire les marquages comme ils ont fait en même temps sur la place Bihorel, la place pour handicapés, ce n'était pas le jour qu'il fallait peut-être parce qu'ils avaient changé leur date de fermeture. La date que nous avions avait été signalée à la signalisation routière pour venir le jour de fermeture mais quand ils sont venus, ils se sont fait insulter et ils m'ont appelé, entre-temps ils avaient changé leur date de fermeture, on ne pouvait pas le deviner. Comme c'est à la Couture, comme c'est un peu partout, on essaye de mettre des places de stationnement provisoire, 30 minutes par exemple, et je pense que ça peut rendre service. Après, il ne faut pas que certains monopolisent la place en s'y garant.

M. Jean-François BOURGOIN : Le problème, c'est que la boulangère est furieuse parce que l'entreprise n'a pas respecté ce qu'on avait dit. On a dit 3 places et ils en ont fait 4 dont une n'est pas matérialisée donc le riverain dit « non, je stationne là, c'est une place de stationnement ».

M. le Maire : Ils ont fait 4 places.

M. Jean-François BOURGOIN : Non, on a dit 3 parce qu'avec la police, on a dit que si on en met 4, ça va être le bordel, ça va créer des embouteillages. Et ils ont fait, à leur initiative alors qu'ils auraient dû nous demander et on leur aurait dit de ne faire que 3 places parce que le policier nous a expliqué qu'il ne fallait pas plus de 3 car ça fait attendre. 3 places plus son bateau, ça fait déjà 4 et certains se mettent sur 4 ou 5 places, ça crée de la pagaille.

M. le Maire : Ce n'est pas ça qu'elle reproche.

M. Jean-François BOURGOIN : Si, elle me l'a dit.

M. le Maire : Tous les jours, je me fais engueuler parce qu'il y a des voitures qui restent toute la journée sur ces places et quand ils arrivent, ils se mettent sur le bateau. Les boulangers se mettent sur le trottoir, personne ne peut passer. Il faudrait être raisonnable.

M. Jean-François BOURGOIN : Je t'assure qu'on a dit à l'entreprise de faire 3 places et basta.

M. le Maire : Et qu'est-ce que ça gêne d'en avoir 4 ?

M. Thierry MARTIN : C'est vrai que c'était prévu 3 places.

M. Jean-François BOURGOIN : Ils en ont mis 4, ils auraient dû en mettre 3.

M. Daniel DOUARD : On ne va pas faire une commission sécurité ce soir pour la rue Pasteur, ce n'est pas le jour ni le lieu. Effectivement il est vrai que dans toutes les communes se pose le problème, pas seulement à Garennes. Vous savez qu'on n'a pas le droit de stationner sur les trottoirs mais on a le droit de stationner le long du bord du trottoir quand ce n'est pas interdit par un panneau.

Mme Nadine PAUL : Oui je pense que ça n'arrive pas comme ça par hasard. À cet endroit, il y a les travaux du Moulin qui ont réduit le parking de moitié, les travaux de la rue Pasteur qui suppriment des stationnements, résultats, place Bihorel il n'y a plus de places pour se garer, il n'y a plus de places nulle part. Les gens hésitent aujourd'hui à se garer – pour les raisons que j'ai déjà évoquées – le long du trottoir à cet endroit parce qu'il y a 2 personnes – ici présentes ce soir – qui ont déjà eu leur voiture emboutie en étant garée le long du trottoir. Je pense que c'est pour ça que ça arrive, il faut se rapprocher de la police municipale assez rapidement pour trouver une solution.

M. Daniel DOUARD : C'est en commission sécurité qu'on doit régler ce problème.

Mme Nadine PAUL : Tout à fait, on en avait parlé.

M. le Maire : Ne t'inquiète pas, dès lundi, je verrai la police municipale.

M. Daniel DOUARD : Concernant la question qui avait été posée pour les abribus enfin les arrêts de bus, les quais bus parce que ce sont des quais en hauteur pour les handicapés, des zébras vont être faits entièrement par l'Agglo.

Mme Nadine PAUL : Donc les gens ne pourront pas se garer devant chez eux.

M. Daniel DOUARD : Eh non parce qu'il y a déjà le panneau, ils ne devraient pas se garer, ils ne doivent pas se garer parce qu'il y a le panneau et ce sera signalé en 2 fois, y compris par le zébra jaune qui sera fait.

Mme Nadine PAUL : Donc du coup ça réduit encore plus le stationnement.

M. Daniel DOUARD : Oui mais il faut bien des places pour s'arrêter pour les enfants.

Mme Nadine PAUL : Oui c'est pour ça qu'il faut se réunir.

M. Daniel DOUARD : Là, je suis d'accord avec Madame DUROVRAY, c'est vrai que celui qui va vers le pont de Bueil, effectivement il n'est plus actuellement utilisé parce que le car devrait s'arrêter là il se met ailleurs.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Tu ne peux plus passer à 2 voitures maintenant.

M. Daniel DOUARD : Le chauffeur de car aurait des problèmes si survenait un accident.

M. le Maire : C'est le problème des travaux qui n'en finissent pas.

M. Daniel DOUARD : Mais on est bien d'accord, il faut quand même gérer, on va le gérer, on n'est pas inconscients des problèmes comme on pourrait le croire et on va les gérer.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas dit le contraire, ce n'est pas moi qui vous ai écrit. Je n'ai plus de questions, je voulais juste vous prévenir Paola, je vais vous écrire un mail pour que lundi, je voudrais consulter les dossiers de relance, depuis le mois de mars, qui ont été écrits en recommandé pour les travaux illégaux, non déclarés dans toute la commune.

Mme Sophie COLAS LECOINTRE : J'ai une question concernant les illuminations de Noël. L'installation est-elle terminée ?

Mme Martine LEPETIT : Pas encore. Ils vont commencer à déposer, demain, tout ce qui est à l'intérieur de Garennes et les illuminations ne sont pas encore terminées. Il y a encore à éclairer la place de la mairie, il y a une dame du lotissement des Hayes Mathieu qui a demandé pour avoir des guirlandes mais il n'y avait pas de prise de courant alors ils vont installer des prises de courant et on va nous prêter des guirlandes cette année. Après, il y a encore la rue de Villeneuve à éclairer. Après, ça devrait être fini.

Mme Sophie COLAS LECOINTRE : Les paquets sont donc bien prévus ?

Mme Martine LEPETIT : Tout est prêt à être installé. J'ai vu que le sapin est déjà là.

M. le Maire : Il n'y a pas encore les guirlandes mais ça va venir.

M. Jean-François BOURGOIN : Je ne vais pas revenir sur les travaux, Jean-Pierre en a parlé, Nadine a abordé le sujet. Je vais simplement revenir sur une chose qui m'a fait plaisir quand Guy LEFRANC, le maire d'Évreux, a décidé de laisser la lumière la nuit pour raisons de sécurité. J'en ai déjà parlé avec Jean-Pierre, je sais que tu réfléchis sur le sujet, je pense qu'après les fêtes et après les travaux, ton idée était bonne de laisser la lumière pendant les travaux, je pense que c'est un souhait de beaucoup de riverains de laisser la lumière la nuit pour des raisons de sécurité. Ce n'est pas une grosse dépense.

M. le Maire : Non surtout qu'on est quasiment en led partout. Quand on a décidé ça il y a quelques années, on n'était pas bien placé au niveau led. Donc je pense qu'on peut peut-être revenir, c'est pour tout le monde. Je pense qu'il faudra le mettre à la prochaine réunion de sécurité.

M. Jean-François BOURGOIN : L'étude d'alternance pour les feux sur le pont qu'on devait avoir, Daniel, tu devais t'en occuper.

M. Daniel DOUARD : Je m'en suis occupé.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça m'amène à cette réflexion, Corinne en a parlé, beaucoup de gens grillent le feu sur le pont mais parce que le feu est beaucoup trop long. Les gens du chantier ont réduit le temps du feu et effectivement c'est beaucoup plus fluide que de laisser des temps très longs parce que ça incite les gens à passer au rouge.

Mme Catherine BARBEY-LECOMTE : celui de la rue du Docteur Roux ?

M. Jean-François BOURGOIN : Non, je parle du pont et pas de celui de la rue du Dr Roux qui est bien réglé et automatique.

M. le Maire : C'est donc l'alternance entre la rue et le pont qui est trop longue.

M. Jean-François BOURGOIN : Voilà, il est beaucoup trop long et c'est pour ça que beaucoup de gens le grillent.

M. Gilbert LETENNEUR : Rue du Dr Roux ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Non quasiment sur la place Bihorel, celui qui est juste après.

M. Jean-François BOURGOIN : Sur le pont qui va de Bihorel à l'autre côté.

Mme Martine LEPETIT : Il dure 2 minutes, je le chronomètre tous les matins.

M. Jean-François BOURGOIN : 2 minutes, c'est trop long.

M. le Maire : 2 minutes, c'est un peu beaucoup. Je vais le demander, c'est EPN qui règle ça.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il ne devait pas être changé de place ?

M. le Maire : Si mais les travaux ne sont pas finalisés.

M. Daniel DOUARD : Fin 2025, c'est dans les tuyaux.

M. Jean-François BOURGOIN : Concernant les investissements à long terme, une borne de recharge électrique. Plusieurs communes se lancent sur le sujet et ça vaut le coup de demander des fonds de concours maintenant.

M. le Maire : C'est le SIEGE qui les accorde.

M. Jean-François BOURGOIN : À chaque fois qu'on demande quelque chose...

M. le Maire : Nous n'avons pas forcément toutes les compétences par contre on a toutes les ennuis.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça serait une bonne idée d'avoir une borne de recharge.

M. Daniel DOUARD : Je pense que si on le demande, on devrait pouvoir l'avoir. Il faut trouver l'emplacement où la poser.

M. le Maire : Vous pouvez réfléchir où l'installer.

M. Guillaume DOUARD : À Tourne-Boisset.

M. Daniel DOUARD : Les gens viendront à Tourne-Boisset ? Je ne sais pas parce que ce n'est pas le cœur du monde quand même. En effet centrée dans la commune, c'est à réfléchir, étudier là où elle doit être installée pour que ça ne gêne pas.

M. le Maire : Il y en a une à Ivry devant la mairie mais je ne vois pas grand monde qui l'utilise.

M. Daniel DOUARD : Je me fais fort, auprès de Monsieur Hubert, de pouvoir en avoir une.

M. Jean-François BOURGOIN : Comme j'ai une procuration, j'ai une 4e question, je reste dans les règles, Daniel, tu vas peut-être pouvoir nous éclairer. J'ai vu qu'il y a une enquête intéressante d'EPN qui s'appelle « Ville marchable », ce sont des questionnaires à remplir, il y a un lien et c'est très intéressant, Garennes y est présente.

M. Daniel DOUARD : Garennes est dessus parce que j'y ai mis Garennes. Ça s'appelle une étude de marchabilité, c'est une étude qui est faite pour savoir les zones piétonnes que l'on peut faire dans la commune, comment les gens ont l'habitude, comment on peut faire.

M. Jean-François BOURGOIN : La qualité effectivement de la voirie entre les trottoirs accessibles ou pas, ça vaut le coup de le mettre en avant peut-être sur panneau Pocket.

M. Daniel DOUARD : Mais ce n'est pas fini, on n'a pas encore fini.

Juste 2 mots pour vous dire que je suis attentivement ce qui se fait au Sivu puisque j'y vais à chaque réunion de bureau, je vais aussi au comité syndical. On en a eu une il y a 2 jours et une chose qui sort du lot dont je voudrais vous parler, le Sivu, la clé des champs est le seul du département de l'Eure à avoir un PEDT. C'est quoi un PEDT ? C'est un Projet Éducatif De Territoire qui est subventionné par la CAF et qui permet de faire des choses plus que les autres en ont. Dans le département on est le seul syndicat de gestion des périscolaires à l'avoir. C'est ce que je voulais vous dire un peu d'exceptionnel par rapport au Sivu qui fonctionne très bien, les enfants sont contents, ils vont aller bientôt au Futuroscope pour les ados, il y en a eu 18 l'an dernier et il y a eu une demande croissante cette année pour aller au Futuroscope. La gestion financière, c'est OK, pas de problème, on est dans les clous, tout est suivi à chaque réunion, il n'y a pas de souci. Au niveau de la commune, ça se passe bien, Martine me dit qu'il n'y a pas de souci parce qu'il y a eu des problèmes à un moment de personnel mais maintenant ça se passe bien. Effectivement le projet éducatif va s'appliquer à tout notre syndicat et va donner des plus aux enfants, on est les seuls du département, il ne faut pas l'oublier. Des fois on est les seuls dans le mauvais sens mais là, on est les seuls dans le bon sens et c'est payé par la CAF.

M. le Maire : Le tour de table étant terminé, je lève la séance à 22h35.

La secrétaire de séance,
Mme Martine LEPETIT



Le Président de séance,
Le Maire,
Jean-Pierre GATINE

